

**De la « querelle du Barzaz-Breiz »  
aux origines de la Société archéologique du Finistère  
et du Musée départemental breton :  
René-François Le Men(1824-1880) et Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895)**

**par Fañch Postic**

*La correspondance entre René-François Le Men (1824-1880) et Théodore Hersart de la Villemarqué (1815-1895) ne commence qu'en 1873. Pourtant, s'ils n'ont pas échangé de lettres auparavant, s'ils ne se sont sans doute pas même rencontrés, l'histoire de leurs relations est déjà fort riche et jusqu'alors largement conflictuelle. Le Men est, avec son ami François-Marie Luzel, l'un des plus virulents opposants à La Villemarqué : c'est d'ailleurs lui qui fait éclater publiquement la « querelle du Barzaz-Breiz » quand, en octobre 1867, lors du congrès celtique de Saint-Brieuc, il insère, dans la préface à sa réédition du Catholicon, une note qui est un véritable brûlot contre La Villemarqué. Si la note est finalement masquée par un carton aux termes plus édulcorés, Le Men n'a de cesse de chercher les éléments qui démontrent que La Villemarqué est un mystificateur, à fournir aux savants à Paris et en Grande-Bretagne, les armes nécessaires à son « éreintement ». Il aide également activement Luzel pour la publication de ses Gwerziou Breiz-Izel (1868), un « anti-Barzaz-Breiz » qui - il en est persuadé - rendra manifestes les procédés frauduleux de La Villemarqué.*

*Comment imaginer alors le spectaculaire revirement qu'il opère en 1872-73, quand, rompant brutalement avec Luzel, il se réconcilie avec La Villemarqué, engageant même une correspondance avec son ancien adversaire. Les 19 lettres de Le Men à La Villemarqué et une lettre de sa fille Marie, apportent un éclairage sur la psychologie des personnages, et nous livrent également de précieuses informations sur les débuts de la Société archéologique du Finistère, et notamment sur la délicate affaire qui, en 1876, l'oppose aux du Chatellier père et fils à propos des fouilles de Tronoën. Elles montrent aussi la part active que prend Le Men à la constitution des collections du Musée archéologique de Quimper, s'attachant à y faire entrer des objets d'intérêt ethnographique comme les costumes. Toutes ces lettres ainsi que divers documents relatifs aux liens entre Le Men et La Villemarqué<sup>1</sup> se trouvent dans le fonds d'archives La Villemarqué, conservé aux Archives départementales à Quimper (fonds 263 J)<sup>2</sup> et sont visualisables sur la*

---

<sup>1</sup> Pour la rédaction du présent article, nous avons également fait appel à d'autres correspondances échangées entre les différents protagonistes : Henri Gaidoz et Luzel ((Médiathèque des Champs Libres à Rennes, Ms. R 1038 et 1039), Jean-Pierre-Marie Le Scour (Archives départementales du Finistère, fonds Jaffrennou, 44J 119-120), René-François Le Men (communiqué par Yves Le Berre), *Correspondance Luzel-Renan* publiée par Françoise Morvan, Rennes, PUR, 1995, etc. Elles permettent de mieux contextualiser les relations entre Le Men et La Villemarqué.

<sup>2</sup> Certaines de ces lettres et documents ont été publiées ou partiellement publiées dans les études qui ont été consacrées à La Villemarqué et à la querelle du Barzaz-Breiz : Francis Gourvil, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le "Barzaz-Breiz" (1839-1845-1867)*. Origine-Éditions-Sources-Critique-Influences, Rennes, Oberthur, 1960. Donatien Laurent, *Aux sources du Barzaz-Breiz. La mémoire d'un peuple*, Douarnenez, Ar Men, 1989. Pierre de la Villemarqué, *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*, Paris, Champion, 1926. Nelly Blanchard et Fañch Postic (dir.), *Au-delà du Barzaz-Breiz, Théodore Hersart de La Villemarqué*, Actes du colloque des 12-13 novembre 2015 à Mellac, Brest, CRBC, 2016. Françoise Morvan, *François-Marie Luzel. Enquête sur une expérience de collectage folklorique en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 1999, ainsi que dans les différents volumes de la collection des œuvres de Luzel qu'elle a publiés aux éditions PUR/Terre de Brume.

Le présent article reprend, enrichit et actualise le contenu de : « Aux origines de la Société archéologique et du Musée départemental breton d'après des lettres de Le Men à La Villemarqué » dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome CXXVI, année 1997, p.305-338.

On consultera aussi avec profit les dossiers La Villemarqué, Luzel, Gaidoz, etc. de l'encyclopédie en ligne BEROSE : <http://www.berose.fr/>

René-François Laurent Le Men, né à Quimper le 26 août 1824, est le fils d'un horloger de Penhars. Il fait des études à Quimper, puis à Rennes (rhétorique et philosophie), avant de suivre des cours de médecine à Brest, mais également des enseignements de botanique et de langues vivantes. Professeur d'anglais au collège de Quimper, il est nommé archiviste départemental en décembre 1851. En 1862, il devient également le conservateur du Musée archéologique de Quimper. Très lié à François-Marie Luzel et à Léopold François Sauv<sup>4</sup>, il est l'un de ceux qui, au milieu des années 1860, constituent le noyau dur d'un groupe d'opposants à La Villemarqué. Le Men apparaît très vite comme l'un des plus virulents. Les critiques restent un temps dans le « secret » des correspondances privées. Les nombreuses lettres échangées entre les différents protagonistes, notamment celles adressées par Le Men à Luzel<sup>5</sup>, permettent de suivre très précisément la manière dont ils ont progressivement envisagé et mené « l'éreintement » de celui qu'ils surnomment « l'archibarde ».

On peut en situer le début en 1862-1863, au moment de la publication du *Mystère de Sainte-Tryphine et le roi Arthur* par Luzel<sup>6</sup>, occasion d'un premier différend sérieux avec La Villemarqué. À l'occasion d'une visite à Luzel, à Quimper, sans doute début de 1862, le docteur Bijon<sup>7</sup> voit sur la table de son ami de vieux manuscrits de mystères en langue bretonne et demande la permission d'en emporter un pour le montrer à l'abbé Henry<sup>8</sup>, spécialiste reconnu de la langue

---

<sup>3</sup> Je tiens à remercier sincèrement Nelly Blanchard d'avoir assuré une relecture attentive de cet article.

<sup>4</sup> Léopold-François Sauv<sup>4</sup> (1837-1892). Né à Saint-Georges-de-Reintembault, en Ille-et-Vilaine, sa carrière de fonctionnaire des Douanes le conduit dans le Finistère : commis à Quimper de 1864 à 1868, il est affecté à la direction de Brest où il restera 20 ans, avant d'être nommé receveur à l'Aberwrac'h, en 1868, puis à Audierne. Là il apprend le breton, se lie d'amitié avec René-François Le Men et François-Marie Luzel. Son intérêt se porte essentiellement sur les genres courts de la littérature orale dont il effectue une collecte remarquable qu'il commencera à publier dès 1870 dans le premier numéro de la *Revue Celtique*, et qui seront réunis en volume en 1878 sous le titre : *Lavarou koz a Vreiz-Izel. Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne*. Sa carrière l'entraînera par la suite à Remiremont dans les Vosges, puis à Boulogne-sur-mer, où il est décédé le 7 janvier 1892. Nécrologie H.[enri] G.[aidoz], « L.-F. Sauv<sup>4</sup> », *Mélusine*, XI, 1892, col.193-196.

<sup>5</sup> Elle a été partiellement publiée par Pierre Le Roux, « Lettres de R.-F. Le Men à F. -M. Luzel », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1937 44-1-2, p. 279-292 et 3-4 p. 374-407. Les lettres originales, au nombre de 99, ont été retrouvées par Yves Le Berre, que je remercie de me les avoir confiées, et feront l'objet d'une publication et d'une mise en ligne.

<sup>6</sup> L'ouvrage paraît à Quimperlé chez l'imprimeur Théophile Clairét au tout début de l'année 1863. Voir F. Postic, « De Sainte-Tryphine au Grand Mystère de Jésus. Aux sources de la querelle du *Barzaz-Breiz* », *Mythes, Littérature, Langue, Gwengelou, Lennegezh, Yezh, Klask* n°10, TIR, CRBC Rennes-2-Université Européenne de Bretagne, 2011, p.9-34. Il a été réédité par Françoise Morvan, *Sainte Tryphine et le roi Arthur*, Rennes, PUR/Terre de Brume, 2003.

<sup>7</sup> André-Julien Bijon. Fils d'un ferblantier de Pontivy, ville où il est né en 1822, il a d'abord été chirurgien de la marine et interne des hôpitaux maritimes à Brest avant d'être reçu docteur en médecine à Paris en décembre 1847. C'est alors qu'il vient s'installer à Quimperlé où il exercera jusqu'en 1873, date à laquelle il choisit de s'adonner pleinement à sa passion de la peinture qui lui avait déjà valu un prix à Paris en 1855 et à Nantes en 1861. Dans l'introduction de son édition du *Mystère de Sainte Tryphine et le roi Arthur* (Rennes, PUR/Terre de Brume, 2002), Françoise Morvan le donne pour « érudit celtomane » (p.31). Rien ne semble pourtant réellement justifier ce qualificatif pour cet ami de Luzel et de Le Men. Comment fit-il la connaissance de Luzel, sans doute par l'intermédiaire de l'imprimeur Clairét dont il est le voisin dans la Grand'Rue à Quimperlé.

<sup>8</sup> Né à Mellac en 1803, Jean-Guillaume Henry est nommé aumônier de l'hôpital de Quimperlé en 1836. Converti par La Villemarqué, dont il devient un proche, à la rénovation linguistique du breton initiée par Le Gonidec, il en devient, dès le début des années 1840, l'un des principaux continuateurs. Il est alors une sorte de « conseiller technique » pour la langue bretonne auprès de toute une série d'écrivains bretons. On lui doit la traduction en breton de textes sacrés et des recueils de cantiques où il applique les règles orthographiques édictées par Le Gonidec. Il est également musicien, spécialiste du plain-chant, et on lui doit le premier précis de solfège en breton. Composant lui-même des cantiques, il

bretonne. C'est le début d'une affaire que Luzel relate dans une longue lettre à Ernest Renan<sup>9</sup>. La Villemarqué découvre le manuscrit chez l'abbé Henry, l'emprunte et envisage, semble-il, de le publier pour son propre compte. Le manuscrit est finalement restitué à Luzel qui, avec l'aide de l'abbé Henry, le publie chez l'imprimeur quimperlois Clairet.

La Villemarqué s'en montre furieux et parle d'« éreinter » tout ce que Luzel publiera par la suite. Comme réponse, il fait paraître en 1865 *Le Grand Mystère de Jésus*<sup>10</sup> qu'il présente comme datant du XIV<sup>e</sup> siècle et, par conséquent, évidemment bien plus intéressant que celui publié par Luzel auquel il ne fait d'ailleurs qu'une brève allusion, peu amène, au détour d'une simple note<sup>11</sup>. C'est sans doute ce qui pousse ce dernier, quelque peu vexé de se voir ainsi rabaisé, à sonner, auprès de ses amis les premières charges contre « le grand lama de la littérature bretonne ». Le Men est l'un des premiers à se manifester.

En outre, dès le début de 1866, la publication du *Grand Mystère de Jésus* entraîne aussi des réactions très critiques de la part des milieux savants de la Capitale, notamment de Paul Meyer<sup>12</sup>, l'un des fondateurs de la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*. Son long compte rendu de l'ouvrage<sup>13</sup>, qui met en cause la méthode éditoriale de La Villemarqué est évidemment reçu par les opposants bretons comme un encouragement à croiser le fer avec l'auteur du *Barzaz Breiz*. Dès le 5 mai, dans une lettre adressée à la *Revue critique*, le médecin châteaulinois Eugène Halléguen<sup>14</sup>, qui dit livrer les observations de « Bretons bretonnants », abonde dans le sens de Paul Meyer et met en avant « la quantité d'expressions empruntées du français » et soulignant le soin apporté par La Villemarqué, dans sa traduction, à substituer « des synonymes aux mots français du texte breton ».

Eugène Halléguen adresse aussitôt les deux numéros de la revue à Le Men. Ce dernier, qui ne peut évidemment que se réjouir de ces premières attaques, s'empresse de les faire suivre à Luzel dès le 23 mai 1866 :

Vous m'avez si souvent entretenu de l'utilité de l'éreintement de la Villemarqué au point de vue du breton et de la morale que vous lirez sans doute avec plaisir les deux N<sup>os</sup> de la Revue Critique que je vous ai adressées ce matin. C'est M<sup>f</sup> Meyer, professeur je crois à l'École des Chartres qui a attaché le grelot. Halléguen a donné son premier coup de patte. A qui le tour ?

Le Men est sans doute d'autant plus intéressé à l'affaire qu'il prépare lui-même la réédition d'un vieux dictionnaire breton-français-latin du XV<sup>e</sup> siècle, le *Catholicon* de Jehan Lagadec. Mais échaudé par l'affaire du *Mystère de Sainte Tryphine*, il demande à son correspondant de garder le secret. Il se montre prêt à en découdre personnellement avec La Villemarqué :

Le monde est empoisonné de ces lâches qui n'osent rien dire aux gens en face mais qui se font une joie quand ils se croient à couvert de leur faire le plus de mal possible. Quant à moi j'aime à dire aux gens ce que j'en pense sans me servir d'intermédiaire. Autrement je me

---

aime également « lever » des chansons profanes. Voir F. Postic, « Yann-Wilhou Herry na pegen diêz reiza ar brezoneg », *Brud Nevez* n°239, mae-even 2003, p.86-104.

<sup>9</sup> Lettre de Luzel à Renan du 6 novembre 1863, Françoise Morvan, *Correspondance Luzel-Renan*, op. cit. p.61-62.

<sup>10</sup> *Le Grand mystère de Jésus, passion et résurrection, drame breton du moyen âge, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques*, Paris, Didier, 1865.

<sup>11</sup> P. cxxxij de l'introduction.

<sup>12</sup> Né à Paris en 1840, Paul Meyer a été élève de l'École des Chartes et, diplômé d'archiviste en poche, a été attaché aux Archives Nationales et membre du Comité des Travaux Historiques. Professeur à l'École des Chartes puis au Collège de France, il est en 1866, l'un des fondateurs de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, avec Gaston Paris, Charles Morel et Hermann Zotenberg.

<sup>13</sup> N°14, 7 avril 1866, p.219-229. L'ouvrage est indiqué comme ayant été déposé au bureau de la revue dans le numéro du 13 janvier.

<sup>14</sup> La lettre est publiée dans le n° 19 du 12 mai 1866, p.313-314. Le docteur châteaulinois Eugène Halléguen (1813-1879) se fait remarquer au milieu des années 1850 par ses travaux sur l'histoire de Bretagne qui le conduisent à remettre en cause la vision de La Villemarqué et de ses partisans.

tais<sup>15</sup>.

L'un des principaux reproches qu'il fait à La Villemarqué et à ses partisans est le bardisme dont ce dernier voudrait colorer les études bretonnes et qui constitue un obstacle aux travaux sérieux sur la Bretagne.

Le moment est venu d'en finir avec cette ridicule mystification qui dure depuis tant d'années sous le titre de Breuriez<sup>16</sup>, et de brûler bravement sur ses vestiges les oripeaux du bardisme. Pas de transaction possible entre le passé et l'avenir ; il faut faire table rase et bâtir à nouveau. Le breton est déjà presque une langue morte, les manuscrits tombent en poussière, pendant que les charlatans font leur boniment<sup>17</sup>.

### « Science et honnêteté »

La lettre d'Halléguen, dans la *Revue Critique* suit immédiatement un long compte rendu par Gaston Paris des *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge et Angoumois* que vient de publier Jérôme Bujeaud et qui constitue le premier document exprimant ouvertement les conceptions de la « nouvelle école critique » en matière de collecte et de publications de poésie populaire. Aussi, Pour répondre à ces nouvelles exigences éditoriales et pour éviter l'emprise de « l'archibarde » et de ses partisans, et même s'en démarquer, les opposants bretons à La Villemarqué songent à créer une association nouvelle et indépendante dont Le Men dessine précisément, dès le 15 août 1866, les contours et les objectifs :

Depuis plus d'un demi-siècle que l'Académie Celtique s'est rendue célèbre par ses excentricités philologiques, les publications réellement utiles entreprises dans l'intérêt des études bretonnes se réduisent à un bien petit nombre de volumes. Les travaux de grammaire et de lexicographie n'ont fait aucun progrès depuis l'époque où dom Lepelletier et plus tard Le Gonidec jetaient les larges bases sur lesquelles devaient s'élever le monument de la littérature bretonne. En effet il s'est trouvé des gens bien avisés qui au lieu de prendre la peine d'aller chercher des matériaux pour continuer la construction commencée par ces savants ont découvert qu'il était bien plus simple de ne rien bâtir du tout et d'exploiter ce commencement de construction comme on exploite les moellons d'un vieux mur.

De ce système de remaniement sont nées ces nouvelles éditions de Dictionnaires et de Grammaires grossies d'une foule de banalités qui ne laissera de place ni à la science ni à la saine critique. Les publics qui dans ces matières est en général ou indifférent ou mal informé s'est assez facilement laissé prendre à ces manœuvres. D'ailleurs il faut le dire si messieurs les remanieurs faisaient bon marché du côté sérieux et utile de la question ils ne négligeaient rien pour masquer le vide de leurs productions. Et si la véritable science fruit du travail leur manquait, la nature les avait admirablement doués de l'art de blanchir les sépulchres. Il suffit pour s'en convaincre de lire leurs préfaces.

Cet état de choses a fait son temps. Les écailles sont tombées des yeux des plus aveugles. Partout en Bretagne il se produit dans les esprits au sujet des études bretonnes une fermentation spontanée qui n'est que protestation contre le passé et qui est sagement dirigée peut être le point de départ d'une méthode ayant pour devise : « science et Honnêteté ». Il est temps que tous ceux qui s'intéressent à la langue bretonne réunissent leurs forces éparses et par suite stériles pour en constituer un faisceau robuste et fécond. Plus de regrets inutiles, d'aspirations sans énergie ; il faut des actes. [...]

Il me semble qu'une société constituée sur les bases suivantes pourrait rendre d'utiles services à notre Langue.

---

<sup>15</sup> Lettre à Luzel du 10 juillet 1866.

<sup>16</sup> La *Breuriez Breiz* (« Confrérie de Bretagne »), est un société poétique créée par La Villemarqué en 1843 et qui ne sera guère active, se contentant surtout de décerner des diplômes de bardes à des poètes de langue bretonne, dont de nombreux prêtres.

<sup>17</sup> Lettre à Luzel, 15 août 1866.

1° Elle aurait un bureau composé d'un Président et de leurs Vice-présidents, de deux secrétaires et d'un trésorier.

2° Les membres du bureau seraient nommés pour trois ans.

3° Le nombre des membres de la société serait illimité.

4° Chaque membre paierait annuellement et d'avance une cotisation de 25 francs.

5° La Société se réunirait une fois par an dans une Ville de Bretagne, et il serait publié un compte-rendu de ses séances.

6° Le produit des cotisations servirait à payer outre les frais de publication du compte-rendu annuel, l'impression des ouvrages manuscrits ou imprimés dont la publication paraîtrait à la Société devoir être utiles aux études bretonnes. Ces ouvrages ne pourraient être que des livres ou manuscrits bretons anciens ou des manuscrits anciens ou des travaux d'érudition relatifs à la langue bretonne. Les ouvrages modernes d'imagination seraient exclus des livres susceptibles d'être publiés aux frais de la Société. Mais ils pourraient être approuvés et recommandés par elle.

Le but principal de cette Société serait la publication d'ouvrages bretons pour servir de base à nos études et à celles de nos successeurs, et par livres bretons j'entends aussi les livres Gallois et Corniques. Tout le monde parle du Myvyrian, des poésies de Taliesin, d'Aneurin, de Lywarc'hen et tant d'autres mais combien de gens ont pu en lire le véritable texte dans Les Manuscrits ; presque tous ceux qui parlent de cette littérature n'en parlent que d'après les textes détestables d'Owen Pughe ou des versions encore plus mauvaises de la Villemarqué.

C'est seulement lorsque tous ceux qui veulent étudier sérieusement le breton auront de nombreux textes de dialectes différents à leur disposition que les études bretonnes feront des progrès. C'est alors que l'on pourra faire une grammaire sérieuse et un Dictionnaire complet. La Société pourrait aussi enrichir promptement le dictionnaire en invitant les membres à faire connaître dans les réunions annuelles les mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires imprimés. Pour le succès de cette Société il faudrait de l'argent, beaucoup d'argent, et au début les gens dévoués à la cause feraient acte méritoire en ouvrant généreusement leurs bourses comme cela se pratique en Angleterre. L'Avenir dépendra des commencements<sup>18</sup>.

Le programme imaginé par Le Men n'est pas sans faire penser à celui que développera quelques années plus tard Henri Gaidoz au moment de la création de la *Revue celtique* en 1870. Mais difficile de trouver une personnalité suffisamment connue pour prendre la tête du comité, car, finalement, le seul qui ferait vraiment l'affaire serait... La Villemarqué !

La parution, à la toute fin de cette même année 1866, de la troisième édition du *Barzaz-Breiz* où La Villemarqué persiste dans ses méthodes d'édition, est, bien entendu, l'occasion attendue par ses détracteurs pour affûter leurs critiques et décocher leurs premières flèches. Le Men fait alors partie, avec Luzel, Sauvé, Halléguen, Salaün<sup>19</sup>, Le Scour<sup>20</sup>, les Quimperlois Bijon, Audran<sup>21</sup> et peut-être même l'abbé Henry, d'une petite « conspiration ». Réunis le 3 février à Quimperlé, ils n'hésitent pas à provoquer La Villemarqué sur ses terres en organisant une pseudo réunion bardique dans la forêt de Quimperlé<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> Lettre à Luzel du 15 août 1866.

<sup>19</sup> Jean-Marie Salaün (1831-1885). Entré très jeune comme apprenti dans l'imprimerie brestoise des frères Lefournier, il se voit confier la succursale de Quimper en 1859 et obtient son brevet d'imprimeur-libraire. Il finit même par devenir leur associé.

<sup>20</sup> Jean-Pierre-Marie Le Scour (1811-1870). Né à Hanvec, Le Scour, ancien séminariste, est négociant en vin à Morlaix. Sa fortune l'amène à jouer un important rôle de mécène auprès des écrivains bretonnants. Il est l'auteur de poésies bilingues réunies en recueils : *Telen Remengol / La Harpe de Remengol* (1867) et *Telen Gwengam / La Harpe de Guingamp* (1868).

<sup>21</sup> Jean-François-Marie Audran (1828-1884). Il succède à son père comme notaire à Quimperlé, ville dont il sera également maire après 1870. Il s'intéresse à l'histoire et à l'archéologie.

<sup>22</sup> « Touffoën, le pardon des Oiseaux. Regards sur une grande fête populaire », *La forêt de Carnoët (Quimperlé) archéologie, histoire, traditions et légendes*, [Y. Coativy et F. Postic, dir.], Quimperlé, Société d'Histoire du Pays de Kemperlé, Société d'Histoire du Pays de Kemperlé, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 2014, p. 153-234.

À Paris, profitant des informations fournis par les opposants bretons à La Villemarqué, et notamment par Le Men et Luzel, les tenants de la « nouvelle école critique » déplacent progressivement le débat d'un plan « local » qui s'apparente plus à une querelle de personnes, vers un plan plus général qui porte sur des questions fondamentales de méthode. C'est dans cette perspective qu'ils se font plus sévères dans la remise en cause de l'authenticité même des chants du Barzaz-Breiz, prônant, face à une conception littéraire et esthétique, une approche rigoureuse, « scientifique », des documents manuscrits ou collectés dans la tradition orale.

Une seconde réunion se tient à Quimper en avril. Différentes décisions y sont prises : d'abord, celle d'imprimer au plus vite le *Catholicon* afin qu'il soit prêt en août pour le Congrès celtique international qui, initialement prévu à Vannes, se déroulera en définitive en octobre à Saint-Brieuc ; puis celle de créer une revue bretonne mensuelle ou trimestrielle, sous le titre de *Breiz-Izel*, dont le rédacteur serait Le Men. Le groupe se retrouve à Quimperlé, au mois de juin, à l'occasion du Pardon des oiseaux. Mais comme Le Men ne peut finalement y assister, Luzel lui en rend compte lettre du 17 juin, lui confirmant la création de la revue dont le premier numéro doit paraître le 15 août. Luzel fait par ailleurs état des pressions du clergé qui souhaite entrer dans le comité de rédaction, ce que Le Men refuse catégoriquement. Mais au bout d'à peine six mois, le groupe se disloque en raison, notamment, du désaccord grandissant entre Le Men, le futur rédacteur de la revue, et Halléguen, le bailleur de fonds. Le Men poursuit cependant la préparation de l'édition du *Catholicon*, incitant Luzel à continuer activement de son côté son travail sur les chants populaires qu'il verrait bien constituer le second volume d'une collection de « documents inédits pour servir à l'étude de la langue bretonne »<sup>23</sup>.

### **La réédition du *Catholicon* : un brulot contre La Villemarqué**

Si le manuscrit du *Catholicon* est prêt dès le début août 1866, l'impression que Le Men a confiée à Clairet<sup>24</sup>, ne va pas sans mal. L'imprimeur quimperlois traîne et le spécimen qu'il adresse à Le Men en février 1867 ne lui convient pas. Le Men finit par charger Luzel de s'entendre avec Édouard Corfmat à Lorient, qui n'est autre que le beau-père de Clairet<sup>25</sup>. Alors enseignant à Lorient, Luzel suit donc l'affaire pour Le Men auprès des deux imprimeurs. Mais Corfmat traîne tout autant que Clairet et, malgré les multiples interventions de Le Men ou de Luzel, la perspective que l'ouvrage puisse paraître pour le congrès s'éloigne.

En attendant la nouvelle de la future parution parvient aux oreilles de La Villemarqué. Il profite de ses échanges avec Luzel, qu'il sollicite pour se charger d'une représentation du Mystère de sainte Tryphine à l'occasion du Congrès de Saint-Brieuc, pour essayer d'en savoir plus. Le Men conseille Luzel sur la réponse à apporter :

Je vous prie seulement de lui faire bien comprendre dans votre réponse que l'idée de la publication du *Catholicon* est bien mienne et que je publie cet ouvrage sans la collaboration de qui que ce soit. Je le sais très bien, n'en doutez pas. Mais c'est une ficelle pour se mettre en relation avec moi<sup>26</sup>.

Suivant les conseils de son ami, Luzel écrit aussitôt à La Villemarqué :

---

<sup>23</sup> Lettre à Luzel du 10 septembre 1867.

<sup>24</sup> Théophile Clairet (Lorient 1832-Quimperlé 1904) vient en 1857 s'installer comme libraire à Quimperlé, rue Neuve, où il tient également un atelier de reliure. En 1860, il obtient un brevet d'imprimeur et prend la succession d'Albert Guffanti-Breton qui lui cède son journal le *Publicateur du Finistère*.

<sup>25</sup> Édouard Florian Louis Corfmat (Saint-Brieuc 1810 - Lorient 1872). Fils d'un libraire de Saint-Brieuc. Née à Paris en 1833, sa fille, Louise Victorine a épousé en 1855 Louis Théophile Clairet.

<sup>26</sup> Lettre de Luzel à Le Men du 29 juin 1867 Le Men à Luzel

P.S. -Le *Catholicon* s'imprime en effet chez Mr Corfmat, à Lorient, nous comptons le voir terminé pour le 25 août prochain ; mais je tiens à vous dire qu'à Mr Lemen, seul, appartient l'idée de cette publication, dont il est l'éditeur, exclusivement, et sans collaborateur<sup>27</sup>.

Le Men est absolument décidé à profiter de la réédition du *Catholicon* pour s'en prendre directement à La Villemarqué, dans « une préface, spécialement destinée à dévoiler les péchés du Barz-meur »<sup>28</sup>, d'abord à propos des extraits du *Catholicon* que La Villemarqué a faussement cités, mais aussi à propos des chants du *Barzaz-Breiz* eux-mêmes :

Plus j'étudie le Barzaz-breiz, plus la fraude devient transparente à mes yeux et je suis plus que jamais décidé à dire ce que j'en pense.

Pour étayer ses critiques, Le Men cherche des informations sur toute une série de « prétendus chants historiques » du *Barzaz-Breiz* dont il est persuadé qu'ils sont des faux, ou qu'ils ont été largement remodelés, à commencer par les *Gousperou ar raned*<sup>29</sup>, Sylvestrik<sup>30</sup>, etc. Il interroge Luzel, Sauvé, Proux... pour être sûr qu'ils n'ont jamais rencontré les noms de Gwenc'hlan<sup>31</sup>, Arthur<sup>32</sup>, Nomenoe<sup>33</sup>, Merlin<sup>34</sup> ou Lez-Breiz<sup>35</sup>, dans la tradition populaire orale.

J'avoue que pour mon compte je ne les ai jamais trouvés attachés aux monuments que j'ai eu l'occasion de visiter. Je ne vous ai pas dit, je crois, qu'en 1853, j'ai passé presque tout un dimanche à l'auberge de Trégourez, pour entendre chanter le *Vin des Gaulois*<sup>36</sup>. Il y vint bien 300 paysans et pas un seul ne savait un mot de la fameuse chanson, ce qui me surprit fort, car je ne soupçonnais pas alors la bonne foi de l'Archimandrite<sup>37</sup>.

S'il fait appel à sa propre expérience de collecteur, il accumule une foule d'informations que lui communiquent ses différents correspondants sur les chants du *Barzaz-Breiz*, autant d'éléments destinés à étayer la note qu'il prépare :

A l'occasion d'une comparaison que j'ai fait [sic] de ses citations du *Catholicon* avec l'original, j'ai pu y glisser une note, longue de 50 lignes, où je lui [La Villemarqué] dis en bloc les vérités que j'aurais pu lui dire en détail sur le Barzaz-Breiz, et cela d'une façon un peu brutale, je l'avoue. Il est vrai que j'étais si pressé ! C'est une bombe qui fera son effet je présume. Je désire qu'on n'en fasse aucune mention en séance publique (prévenez Halléguen). Cela aurait l'air d'un coup monté, que tout le monde n'approuverait peut-être pas<sup>38</sup>.

La note est effectivement particulièrement dure vis-à-vis de La Villemarqué et de son *Barzaz-Breiz* :

Les citations Galloises et Corniques qui enrichissent cette édition ne sont pas plus exactes

<sup>27</sup> Lettre de Luzel à La Villemarqué du 30 juillet 1867. Archives La Villemarqué LV.03.033.

<sup>28</sup> « Le grand barde », lettre à Luzel du 1<sup>er</sup> octobre 1867.

<sup>29</sup> « Les Séries ou le Druide et l'enfant/Ar Rannou », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz, Chants populaires de la Bretagne*, Paris, Didier, 1867, p.1-18. La deuxième édition du *Barzaz Breiz* en 1845, et les éditions suivantes, s'ouvrent par ce curieux dialogue, sous forme de douze questions, entre deux personnages qui, pour La Villemarqué, sont un druide et un enfant. Le texte demeure souvent énigmatique. L'expression « vêpres des grenouilles » (*gousperou ar raned*), vient de la confusion entre les mots *rann* (partie, couplet) et *ran* (têtard, grenouille). Sur cette chanson, voir Jean-Jacques Boidron, *Gousperou ar Raned ha gouspered ar Rannoù*, Rennes, Dastum, 1993.

<sup>30</sup> « Le Retour d'Angleterre/Distro euz a Vro-Zaoz », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.141-145.

<sup>31</sup> « La prophétie de Gwenc'hlan/Diogan Gwenc'hlan », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.19-24.

<sup>32</sup> « La Marche d'Arthur/Bale Arzur », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.49-51.

<sup>33</sup> « Le Tribut de Noménoë/Drousk-kinnig Neumenoïou », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.112-119.

<sup>34</sup> « Merlin/Marzin », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.56-78.

<sup>35</sup> « Lez-Breiz », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.79-111.

<sup>36</sup> « Le Vin des Gaulois/Gwin ar C'hallaoued », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.45-48.

<sup>37</sup> Lettre à Luzel du 20 août 1867.

<sup>38</sup> Lettre à Luzel du 12 octobre 1867.

que les citations empruntées au dictionnaire de Lagadeuc. Il s'y trouve en outre bon nombre de mots bretons dont M. de la Villemarqué serait bien en peine de justifier l'accueil et l'emploi, et de donner des exemples tirés de l'usage ou d'auteurs bretons. Mais l'on regrette surtout d'y rencontrer des exemples tirés du Barzaz-breiz, recueil dont le succès fait le plus grand honneur à l'imagination de son auteur, mais qui n'a pas la moindre authenticité au point de vue littéraire ou historique. Des pièces qui le composent, en effet, celles qui sont relatives à Gwenc'hlan, à la ville d'Is<sup>39</sup>, au Vin des Gaulois, à Arthur, à Lez-Breiz, à Nomenoë, etc, etc., ne peuvent être regardées que comme le produit du génie inventif de M. de la Villemarqué. On en chercherait vainement des traces en Bretagne. Quant à celles qui existent réellement dans nos campagnes, elles ont été si habilement transformées par l'éditeur dans le but de leur donner un cachet d'antiquité (la grande préoccupation de M. de la Villemarqué), qu'elles sont devenues presque méconnaissables. C'est ainsi que la ballade de Sylvestik, simple épisode d'embauchage militaire au 18<sup>e</sup> siècle est devenue, sous l'inspiration poétique de l'ingénieux écrivain, le Retour d'Angleterre, qui a obtenu à Paris un si beau succès, au début de la carrière littéraire de notre auteur. De même la pièce du Barzaz-Breiz, intitulée Héloïse et Abeilard<sup>40</sup>, n'est autre chose que la complainte très populaire de Jannedik-ar-Zorseres (Jeannette la sorcière). Ailleurs on retrouve sous les traits du fier Vassal de Duguesclin<sup>41</sup> le petit marchand Iannik ar Bon garçon prosaïquement dévalisé dans une auberge. Quant à la pièce qui, sous le titre de Ar-Rannou (les Séries), ouvre le recueil de M. de la Villemarqué, et a la prétention d'en être la plus importante, nous en avons recueilli plus de dix versions dans les diverses régions de la Bretagne bretonnante, et j'affirme : 1° Que le véritable titre de cette pièce est Gousperou-ar-Raned (Vêpres des Grenouilles) ; 2° Qu'il n'y est question ni des Druides, ni de leur doctrine, ni de la ville de Vannes ; 3° Que loin d'avoir une importance historique ou une portée philosophique quelconque, elle n'est qu'une réunion de phrases banales et sans liaison. Au reste le texte de ces versions sera publié prochainement, car il importe d'établir la valeur véritable d'un document auquel M. de la Villemarqué a su donner une importance trop facilement accueillie par quelques écrivains.

Mais c'est la fin de la note qui est la plus violente :

Il est des limites que l'imagination ne doit pas franchir. Jouez au barde, à l'archibarde, ou même au Druide si cela vous amuse, mais n'essayez pas de fausser l'histoire par vos inventions. La vérité se fera jour tôt ou tard, et de vos tentatives malhonnêtes, il ne vous restera que le mépris<sup>42</sup>.

Comme on peut s'en douter, elle provoque des réactions, à commencer par celle d'Édouard Corffmat, l'imprimeur de l'ouvrage, comme Le Men l'écrit à Luzel dès le 13 octobre :

Décidément le père Corffmat est non seulement un vieil entêté, mais aussi un homme de mauvaise foi. Ses dernières lettres pleines de grossièretés et de menaces auxquelles je n'ai pas dédaigné répondre me l'ont bien prouvé. Il regrette infiniment d'avoir imprimé le passage où j'attaque la V[illemarqué]. d'une manière si brutale.

La mise en vente de l'ouvrage la veille du congrès fait effectivement l'effet d'une bombe :

On trouve généralement mon attaque raide. Elle l'est en effet, mais je ne le regrette pas. Elle est l'expression exacte des sentiments que m'inspire ce charlatan, devant qui tout le monde s'incline parce qu'il est noble et riche, tandis que si quelque pauvre diable avait eu le malheur de commettre la centième partie de ses méfaits, il n'y aurait pas de gibet assez haut pour le pendre. Il est possible comme je vous l'ai déjà dit qu'il proteste au congrès, en mon absence. Je vous prie dans ce cas de confirmer purement et simplement ce que j'avance en déclarant que vous n'avez jamais trouvé dans les campagnes les chants prétendus historiques publiés

<sup>39</sup> « La Submersion de la ville d'Is/Livaden Geris », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.39-44..

<sup>40</sup> « Héloïse et Abailard/Loiza hag Abalard », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.135-140.

<sup>41</sup> « Le Vassal de Du Guesclin/Gwaz Aotrou Gwesklen », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.221-227.

<sup>42</sup> Archives La Villemarqué LV 04.001.



dans le Barzaz-Breiz, et que quant aux Gousperou, il fallait attendre la publication du texte annoncée. Il importe surtout si la V[illemarqué]. en vient là que les étrangers n'emporte [sic] pas une idée fautive de l'affaire, que je reprendrai plus tard tout au long, et avec la modération convenable<sup>43</sup>.

Le Men déplore donc que Luzel ne se soit pas finalement manifesté pour répondre à La Villemarqué :

Je regrette que lorsque la V[illemarqué]. a fait son sentimental plaidoyer où il s'est reconnu infâme sans y penser, vous n'avez pas osé vous lever et déclarer purement et simplement, que vous n'aviez jamais recueilli les chants populaires tels qu'il les a publiés dans son Barzaz-Breiz<sup>44</sup>.

Même s'il approuve le fond, Luzel est lui-même mal à l'aise devant le ton de la note de Le Men, comme témoigne une lettre à Renan où il rend compte de l'affaire :

Tout le monde a désapprouvé la forme brutale de mon ami, qui est une sorte de paysan, ou si vous voulez, de savant du Danube<sup>45</sup>.

On imagine alors ce que ressent La Villemarqué. Il ne reste pas sans réaction et fait saisir (illégalement ?) les exemplaires que Corfmat a déposés chez son confrère Guyon à Saint-Brieuc. Il aurait dans un premier temps songé à déposer une plainte pour diffamation. Mais dans la lettre qu'il écrit aussitôt à son ami l'avocat quimpérois Henri Ponthier de Chamaillard<sup>46</sup>, il explique que, ayant reçu la visite de l'imprimeur Corfmat venu le « supplier de n'en rien faire », il aurait finalement accepté la proposition de ce dernier de remplacer par un carton « toute la note » sur la totalité des exemplaires du *Catholicon*, à commencer par ceux apportés à Saint-Brieuc. Mais, comme, selon l'imprimeur, il faut pour cela l'accord de Le Men, La Villemarqué demande, comme un service, à son ami avocat, de s'en charger<sup>47</sup>.

La Villemarqué est visiblement touché par la violence de l'attaque qui met en cause son honneur et sa réputation. Il craint surtout que cela ne vienne aux oreilles de sa femme malade. Il écrit à Le Men une lettre qu'il lui fait transmettre par l'intermédiaire de son avocat<sup>48</sup> ? Sur le brouillon de sa lettre à Ponthier de Chamaillard, on lit en effet le début de ce courrier :

Monsieur, Je ne vous ai jamais fait de mal et je ne puis comprendre quel sujet vous avez de me haïr.

Henri Pontier de Chamaillard lui fait part le 20 octobre de l'accord de Le Men :

Monsieur Le Menn reconnaît ses torts : il est disposé à vous donner satisfaction. Il a écrit à tous les libraires, détenteurs de son ouvrage, pour en suspendre la vente et il va s'entendre, avec son imprimeur à l'effet de retoucher dans la note, qui a si légitimement blessé votre susceptibilité, toutes les lignes que vous m'avez transcrites et tout ce qui serait de nature à porter atteinte à votre considération<sup>49</sup>.

La rédaction du carton fait, semble-t-il, l'objet de sérieuses tractations. Le 30 octobre, Corfmat adresse à La Villemarqué l'épreuve du carton et exprime une nouvelle fois ses regrets :

---

<sup>43</sup> Lettre à Luzel, 15 octobre 1867

<sup>44</sup> Lettre à Luzel, 18 octobre.

<sup>45</sup> Lettre de Luzel à Renan, 6 novembre 1867. Françoise Morvan, *Correspondance Luzel-Renan, op. cit.*, p133.

<sup>46</sup> Henri Pierre Charles Ponthier de Chamaillard (Huelgoat 1822 au Huelgoat Quimper 1904). Avocat, il sera député du Finistère à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.

<sup>47</sup> Brouillon de lettre à Ponthier de Chamaillard sur un papier à lettre de Flagelle, expert à Landerneau. Archives La Villemarqué LV04.002.

<sup>48</sup> Ce que confirme une lettre de Le Men à Luzel du 21 octobre.

<sup>49</sup> Archives La Villemarqué, LV.04.015.

Je n'ai reçu qu'hier de Quimper, la copie du carton rectifié par M<sup>r</sup> Le Men.

Je viens de lui envoyer une épreuve semblable à celle que vous trouverez ci-joint, j'espère que l'expurgation qu'il lui a fait subir vous satisfera, j'espère du moins que vous l'accepterez telle quelle car il ne paraît pas disposé à y rien changer maintenant, suivant avis d'avocats distingués.

Nous tirerons demain et j'en adresserai à Mr Guyon la même quantité qu'il lui reste d'exemplaires saisis par nous, saisie qui n'a pas fait bon effet et pouvait donner lieu à procès, procès qu'il vaut mieux éviter je le crois pour toutes les parties et dans leur intérêt réciproques.

Pour mon compte je regrette infiniment de n'avoir pas lu cette note, j'aurais refusé de l'imprimer, ainsi que je l'ai écrit à Mr Le Men aussitôt que je m'en suis aperçu [sic], il le regrette lui même puisqu'il consent à enlever les malheureuses expressions qui vous ont autant affligés [sic] que moi-même<sup>50</sup>.

Le 8 novembre, l'imprimeur fait parvenir à La Villemarqué, alors à Pau, les cartons destinés à ses deux exemplaires personnels<sup>51</sup>.

Sauvé se montre furieux que Le Men ait accepté d'édulcorer sa note. Le Men, qui est le premier à reconnaître qu'il a été trop loin dans la violence des mots utilisés, se défend, à juste titre, d'avoir cédé, puisque la totalité de la note n'est pas supprimée comme le demandait La Villemarqué, loin de là : seuls les termes de la dernière phrase en ont été quelque peu adoucis :

Il est des limites que l'imagination ne doit pas franchir. Evoquez les Bardes, évoquez même les Druides, si cela vous amuse, mais ne transportez pas vos fantaisies dans le monde de l'Histoire.

L'attaque était rude contre l'homme, son œuvre et un « néo-bardisme » qu'Henri d'Arbois de Jubainville fustige à son tour dans la *Revue critique* du 23 novembre 1867, quand il rend compte de la publication, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*<sup>52</sup>, de la chanson des *Gousperou ar raned* (« les vêpres des grenouilles ») :

La voici avec une traduction que j'ai été obligé de refaire en partie, vu les contre-sens évidents que la manie du druidisme avait introduits dans celle qu'en a donnée la société savante dont je viens de dire le nom<sup>53</sup>.

C'est en particulier la traduction de *beleg*, « prêtre », par « druide », qui est à l'origine de cette réaction. C'est aussi à cette époque que sont remises en cause les théories de l'historien Henri Martin sur le druidisme<sup>54</sup>. Il n'est donc pas surprenant que ce soit notamment autour de cette fameuse chanson des *Séries*, déjà épinglée par Le Men dans la préface du *Catholicon*, que se cristallise le débat.

La note de Le Men, même adoucie, est loin de faire l'unanimité parmi les anciens membres du groupe d'opposants et, dans sa lettre du 6 novembre à Renan, Luzel fait part des avances que La Villemarqué fait aux uns et aux autres :

[La Villemarqué] cherche maintenant à se faire des amis partout. – il est plein de prévenances et d'amabilités pour moi, et quelques-uns de mes amis, qui me paraissent tout

---

<sup>50</sup> Archives La Villemarqué, LV.04.016.

<sup>51</sup> Archives La Villemarqué, LV.04.017.

<sup>52</sup> Tome V, 1<sup>ère</sup> livraison, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1867, p.51-64.

<sup>53</sup> P. 324 -325.

<sup>54</sup> Notamment dans un article de André Albespy paru dans *la Revue Contemporaine* du 15 mai 1867« De quelques théories récentes sur le druidisme ».

prêts à passer de son côté (si ce n'est déjà fait). – C'est un vrai charmeur<sup>55</sup>.

Il cite en particulier Halléguen, qui, avec Le Scour, se trouve par ailleurs engagé avec La Villemarqué dans l'affaire de l'acquisition de la collection Penguern. Ils se désolidarisent effectivement de Le Men, comme le docteur Bijon, si l'on en croit une lettre de l'abbé Henry à La Villemarqué du 25 novembre 1867 :

Je n'ai pas vu la fameuse préface du *Catholicon*, le premier qui m'en a parlé a été le docteur Bijon. Entré furieux dans ma chambre : imaginez-vous, me dit-il, que cet ivrogne de M. Le M., (effectivement Mr l'archiviste n'a pas le pâle visage) s'est avisé de traiter Mr de l'avillemarqué de ceci de cela ! Or tous ceux que j'ai entendus depuis et tout ce que j'ai lu expriment la même indignation. ainsi vous êtes bien vengé<sup>56</sup>.

L'abbé Henry garde cependant le contact avec Le Men - peut-être pour mieux connaître ses projets. Le Men reprend ses attaques dans *l'Impartial du Finistère* du 23 novembre, comme en témoigne une lettre de Le Scour à La Villemarqué en date du 6 décembre 1867<sup>57</sup> :

Je suis encore sous l'impression pénible, poignante, que j'ai éprouvée en lisant les injures de Mr Le Menn. Vous savez sans doute que dans le N° du 23 9bre dernier de l'impartial du finistère il est revenu à la charge et nous a appelés vous et moi deux Bardes amis, honneur dont je suis bien fier. En lisant ce journal, je fis une réponse ab irato ; je me suis ravisé ! j'ai fait une autre réponse, pleine de courtoisie pour Mr Le Menn, que je ne confonds pas avec les fistoulik, krapitoulik (krevatoulik) ni avec les Briz-diod. Je fais du Barzaz Breiz l'éloge que ce beau livre mérite puis je finis en faisant un appel à la concorde, à l'union de tous les Bretons. Cet article est sur le ton plaisant et fera rire. Je le communiquerai à Mr Le Menn lui-même avant sa publication. Ces jours-ci il m'est venu une idée, je vous la raconte. La ligne de Châteaulin à Landerneau doit être livrée dans quelques jours. J'irai à Quimper Je verrai Mr Le Men que je n'ai jamais vu. Je verrai Mr Salaün et Mr Sauvée je les inviterai à dîner et à passer la soirée avec moi, je ferai de la considération jusqu'au dernier moment, je leur communiquerai mon article et au besoin des chansons bretonnes inédites et pleines de sel gaulois ; si Mr Lemen continue à vouloir la guerre on la lui fera franchement et loyalement. - j'ai depuis deux ans, car la conspiration ourdie contre vous ne date pas d'hier, j'ai ici un écrit diffamatoire à votre adresse et je le conserve avec soin, ainsi que certaines lettres pour m'engager à conspirer contre vous... on est venu et devant témoins me demander de donner par écrit un Certificat pour attester que jamais dans les campagnes, je n'avais entendu parler ni de Gwenklan, ni de Lez Breiz, ni de Nominoé et le reste. On voulait des pièces, n'en trouvant pas, on en a créé pour les besoins de la cause, cause bien mauvaise, détestable...Je ne crains pas de lutter contre Mr Le Men. Il s'est fâché, et pourquoi ? donc il a tort... il a été l'instigateur des manœuvres ourdies contre vous, ou il a été dupe... à son choix.

Fidèles à leur habitude, pour ne pas envenimer davantage les choses, La Villemarqué et ses partisans gardent le silence. Le Men, de son côté, se montre soucieux et impatient de voir la controverse désormais connue et soutenue hors de Bretagne. Elle l'est d'abord à Paris où le *Catholicon* bénéficie de différents comptes rendus : celui de d'Arbois de Jubainville dans la *Revue critique* du 23 novembre 1867<sup>58</sup> qui reprend la note du *Catholicon*<sup>59</sup> sans la dernière phrase, dont il approuve Le Men d'avoir supprimé les « conclusions blessantes ». Le compte rendu de Gaidoz dans la *Revue de l'Instruction publique* tardera un peu et paraîtra finalement

---

<sup>55</sup> Lettre de Luzel à Renan, 6 novembre 1867. Françoise Morvan, *Correspondance Luzel-Renan*, op. cit., p133.

<sup>56</sup> Archives La Villemarqué LV15.022.

<sup>57</sup> Archives La Villemarqué, LV.04.030.

<sup>58</sup> Archives La Villemarqué LV04.047.

<sup>59</sup> *Revue Critique* du 23 novembre 1867, p.321-329. Le compte rendu du *Catholicon* est suivi de celui des Gousperou ar raned dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-d'Armor*, mentionné plus haut.

dans le numéro du 6 février 1868. Mais ce qui réjouit surtout Le Men, c'est de voir la controverse traverser la Manche pour gagner la Grande-Bretagne, où, angliciste, il a ses entrées. Un compte rendu paraît dans *l'Athenaeum* du 11 janvier 1868<sup>60</sup> :

Je crois vous avoir déjà dit que l'Athenaeum de Londres, la revue la plus célèbre d'Angleterre, a commencé l'érection du piédestal de l'Archibarde par un article commençant ainsi<sup>61</sup> :

« Le ballon La Villemarqué a enfin éclaté ! etc... »<sup>62</sup>

Tandis que les critiques poursuivent la remise en cause de La Villemarqué tant en France qu'à l'étranger, Le Men considère que la priorité est désormais la publication des *Gwerziou Breiz Izel* que prépare Luzel, un anti-*Barzaz-Breiz* qui, comparé à l'ouvrage de La Villemarqué, rendra manifeste ses méthodes « frauduleuses ». Le Men apporte donc une aide active à Luzel, lui fournit des versions de chants qu'il a lui-même collectées, des informations précieuses sur les chants et sur des chanteurs que Luzel pourrait interroger, corrige le prospectus, les épreuves. La correspondance qu'il échange avec son ami Luzel est précieuse sur ce point et montre que, même après la parution du recueil de Luzel, Le Men continue à s'intéresser aux chants du *Barzaz-Breiz*, à la Peste d'Elliant<sup>63</sup> notamment, dont il recueille différentes versions dans la région de Quimper, ou le Baron de Jauioz<sup>64</sup>, La Tournée de l'Aguilanneuf/Troad ann Eginane<sup>65</sup> qui est le sujet d'un article dans la *Revue archéologique*<sup>66</sup>.

Il appuie Gaidoz dans son projet de pétition pour les langues provinciales<sup>67</sup> dans le cadre d'un programme de décentralisation, qui, si la guerre n'avait pas éclaté, aurait connu une issue favorable, écrit également des articles pour la *Revue Celtique*<sup>68</sup> que Gaidoz crée en 1870 et pour laquelle il lui cherche des souscripteurs. Il est également sollicité pour l'*Almanak Breiz Izel* que préparent Gaidoz et Luzel<sup>69</sup>, sujet qu'il évoque dans sa lettre du 21 octobre 1871, comme la suite de son article sur les traditions bretonnes qu'il vient d'expédier à Gaidoz pour la *Revue celtique*.

### 1872 : un improbable revirement !

Rien ne laisse présager, ni dans le contenu, ni dans les termes de cette lettre qu'elle sera la toute dernière adressée à Luzel. Rien surtout n'annonce un spectaculaire revirement dont l'explication n'est pas évidente. Comment en effet imaginer que celui qui s'est montré si virulent vis-à-vis de La Villemarqué, puisse, brusquement « changer de camp ». Cela se comprenait pour

<sup>60</sup> *The Athenaeum*, n° 2098, Jan. 11.'68, Archives La Villemarqué, LV04.023.

<sup>61</sup> Lettre à Luzel du 30 janvier 1868.

<sup>62</sup> « At last the La Villemarqué bubble has burst ».

<sup>63</sup> « La peste d'Elliant/Bosen Elliant », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.52-55.

<sup>64</sup> « Le Baron de Jauioz/Baron Jaouioz », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.205-211.

<sup>65</sup> « La Tournée de l'Aguilanneuf/Troad ann eginane », La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p.445-452.

<sup>66</sup> *Revue Archéologique*, Nouvelle Série, Vol. 19 (Janvier à Juin 1869), p. 172-178.

<sup>67</sup> Fañch Postic, « 1870 : la première pétition en faveur des langues régionales », revue *ArMen*, n° 140, mai-juin 2004, p. 26-31. « Henri Gaidoz et la pétition pour les langues provinciales de 1870 » in *Bérose - Encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie*, Paris, IIAC-LAHIC, UMR 8177, 2008. À la suite du texte que Gaidoz publiera en 1903, (*Pétition pour les langues provinciales au corps législatif de 1870, par le comte de Charencey, H. Gaidoz & Ch. de Gaulle*, Paris, A. Picard et fils) figure une lettre de Le Men :

« Quimper, le 7 juillet 1870.

Cher Monsieur,

L'absence de M. de Blois m'a empêché de vous écrire plus tôt. Dès son arrivée, je lui ai communiqué votre pétition qu'il trouve fort bien faite, et il vous accorde son adhésion entière... Quant à mon adhésion, vous n'avez pas besoin de la demander, elle vous était parfaitement acquise. »

<sup>68</sup> « Traditions et substitutions de la Basse-Bretagne », dans le volume I (1870-1872), p.226-242, 414-435 ; « Noms propres bretons commençant par Ab ou Ap », volume 2, (1873-75), p71-77, 507.

<sup>69</sup> Fañch Postic et Nelly Blanchard, « *Almanak Breiz-Izel* (1872) : l'essai manqué d'un almanach républicain en breton », *La Bretagne linguistique*, n°20, Brest, CRBC, 2015, p.89-124.

Halléguen ou Le Scour (décédé en 1870) qui n'avaient jamais rompu avec La Villemarqué. Faut-il y voir le dépit de n'avoir pas été retenu pour contribuer à *l'Almanak* ? « M. Le Men est un pur savant, incapable de s'intéresser à une œuvre d'éducation populaire », écrit Gaidoz à Luzel le 21 octobre 1871<sup>70</sup>. Est-ce dû à la lettre semble-t-il quelque peu désagréable que, quelques jours plus tard, Luzel adresse à Le Men pour lui signifier qu'il ne figurera finalement pas parmi les collaborateurs de *l'Almanak*<sup>71</sup>.

Je n'avais demandé à Le Men que quelques bons mots. Seulement. D'ailleurs il ne m'a rien envoyé, ni ne le fera, je pense, après la lettre que je lui ai écrite et où je lui dis, ainsi qu'à Dargent<sup>72</sup>, de s'en tenir à leur amour platonique pour notre entreprise patriotique.

Luzel évoque à Gaidoz des visites que lui fait alors Le Men à Brest et le comportement curieux de ce dernier. « Pendant ces trois jours il ne m'a pas quitté un instant, et on a fait de longues stations dans différents cafés »<sup>73</sup>.

Rien de nouveau si ce n'est que Le Men a l'air de se tourner, comme Halléguen, vers La Villemarqué<sup>74</sup>.

Le Men interrompt aussi un temps sa correspondance avec Gaidoz quand, avec Luzel, ce dernier prend la défense d'Alexis Grenot<sup>75</sup> dans un procès que lui intente Le Men, l'accusant de ne pas avoir restitué des objets du Musée de Quimper. Luzel met ce revirement sur le compte de la jalousie :

C'est par jalousie qu'il a fait un procès à Grenot, parce que celui-ci, à force de patience, de travail et d'opiniâtreté était parvenu à se faire une très jolie collection archéologique dans son département, lorsque c'est l'archiviste qui aurait dû trouver tout cela - une somme lui est allouée annuellement par le Conseil général pour faire des fouilles. C'est encore par jalousie qu'il nous en veut, à vous, à Sauvé, à Mr D'Arbois et à moi, parce que vous êtes venus à bout de savoir le breton aussi bien que lui et même mieux - et que nous travaillons et produisons quelque chose, pendant que lui ne produit rien. Il est vrai qu'il a généralement assez peu d'estime pour tout ce que nous faisons. Contre Mr D'Arbois il avait un grief de plus : il le sait travailleur, actif, savant - pendant que lui est paresseux. Et il craignait qu'il fit dans ses archives des découvertes importantes, ou n'y constatât peu d'ordre etc... Je suis curieux de savoir quelle suite aura eu cette affaire, car ils ont dû se rencontrer aux archives ou ailleurs<sup>76</sup>.

Le Men a effectivement refusé de recevoir d'Arbois de Jubainville venu consulter des archives à Quimper. Ce dernier, à son retour à Paris, indiquera à Gaidoz que Le Men « boit de plus en plus »<sup>77</sup>. Le penchant de Le Men pour l'alcool est souvent l'un des principaux arguments avancé par ses amis ou adversaires pour expliquer les attitudes imprévisibles et les accès de colère

---

<sup>70</sup> Lettre du 21 octobre 1871.

<sup>71</sup> Si l'on en croit une lettre de Luzel à Gaidoz du 3 novembre 1871.

<sup>72</sup> Jean Édouard Dargent dit Yan' (Saint-Servais 1824-Paris 1899). Peintre et illustrateur. Fils d'un tanneur de la Meurthe, qui s'est installé près de Morlaix après son mariage avec une jeune fille de Saint-Servais, Marguerite Robée. On lui doit des décorations d'églises finistériennes (Cathédrale de Quimper, église de Landerneau...), des tableaux présentés au Salon qui sont souvent d'inspiration religieuse ou liés au légendaire breton : *Les lavandières de nuit* (1861), *La mort du dernier barde* (1864) ... Il est également l'auteur de portraits de Prosper Proux et de Luzel dont il fut l'ami.

<sup>73</sup> Luzel à Gaidoz 4 dec 1871.

<sup>74</sup> Luzel à Gaidoz, 8 janvier 1872.

<sup>75</sup> Claude Alexis Grenot (Pontarlier 1827- Ile d'Yeu 1903), professeur au lycée de Quimper, il sera juge de paix à Pleyben en 1872, à La Chèze en 1877, à La Bouaye en 1880. (*Dictionnaire biographique de la Loire-Inférieure*, 1895). Il s'occupe d'archéologie et présentera une communication sur les chambres sépulcrales au Congrès de Saint-Brieuc en 1872.

<sup>76</sup> Luzel à Gaidoz, 27 septembre 1872.

<sup>77</sup> *Id.*

de celui qu'ils surnomment ironiquement le « spiritueux archiviste ». Quelles qu'en soient les raisons, Le Men rompt effectivement avec la plupart de ses anciennes relations et notamment avec Luzel dont il devient même un farouche adversaire :

Aucune nouvelle de Le Men, qui a rompu également avec Sauvé et Flagelle<sup>78</sup> et Le Vot<sup>79</sup>, On me dit que c'est, à présent, mon plus terrible ennemi à Quimper, - avec Halléguen, avec qui il s'est raccommodé, et qui se prépare à me démolir dans un livre dont il corrige les épreuves, et qui paraîtra incessamment – Toutes ces menaces m'inquiètent fort peu. – qu'en sortira-t-il ? – Du vent, probablement<sup>80</sup>.

Le rapprochement effectif de Le Men avec La Villemarqué intervient au printemps 1873. Le 15 avril se tient à la mairie de Quimper la réunion de reconstitution de la Société archéologique du Finistère. Le Men, qui a été, avec le comte Aymar de Blois<sup>81</sup>, l'un des principaux artisans de cette renaissance, en est élu secrétaire. La Villemarqué, absent à la réunion constitutive, trouve là une belle occasion pour prendre contact avec son plus virulent adversaire. Sans doute est-il au fait du changement d'attitude que Le Men a manifesté dans une lettre à Jean Salaün du 22 octobre 1872 où il explique qu'en 1867 son intention avait été uniquement « de mettre les savants en garde contre l'authenticité des poésies dont le mérite littéraire n'est certes pas contestable, mais qui ne peuvent plus compter au nombre des sources de notre Histoire nationale », mais inutile selon lui « d'ouvrir une nouvelle campagne contre M. de La Villemarqué ». Le Men se montre donc satisfait de voir les responsables du Congrès de Saint-Brieuc refuser d'intégrer dans le volume des Mémoires le texte de la communication de Luzel sur l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz*, Luzel avec lequel il dit d'ailleurs « avoir entièrement... rompu depuis près d'un an<sup>82</sup> ». Dans une lettre de juin 1872 au professeur quimpérois Grenot, Luzel confirmait déjà la rupture : « Quant à Le Men, je ne sais pas s'il vit encore. Il y a plus de cinq mois qu'il ne m'a pas écrit<sup>83</sup>. »

La Villemarqué prend alors la peine d'écrire aimablement au nouveau secrétaire de la Société archéologique qui, dans sa réponse, le 19 juin 1873, peut difficilement éluder son rôle dans le déclenchement de la « querelle du *Barzaz-Breiz* », alors que Luzel a fait paraître quelques mois plus tôt sa brochure *De l'authenticité des chants du Barzaz-Breiz*<sup>84</sup>. Pour tenter de se justifier, Le Men a beau jeu de faire porter la responsabilité de l'affaire à Luzel :

J'ai complètement rompu avec Luzel, et je lui ai formellement déclaré, que je ne voulais plus avoir de rapports avec lui, à l'avenir. Cet homme m'a trompé pendant long-temps, mais j'ai fini par découvrir un peu tard, malheureusement, que la franchise et la loyauté, ne sont pas ses qualités dominantes.

Il a également rompu avec d'Arbois de Jubainville et aurait même réagi à un article de ce dernier sur le chant du Tribut de Nominoé<sup>85</sup> s'il n'était pas tenu par la réserve vis-à-vis d'un

---

<sup>78</sup> Louis Flagelle (Quimper 1809-Landerneau 1886). Dirigeant un cabinet d'affaire à Landerneau, ses activités d'expert l'amenaient à se déplacer dans tout le département et il en profitait pour des prospections et observations archéologiques.

<sup>79</sup> Prosper Levot (1801-1878), historien et bibliothécaire de la Marine auquel on doit notamment une *Biographie Bretonne* en deux volumes (1852 et 1857).

<sup>80</sup> Luzel à Gaidoz, 31 décembre 1872.

<sup>81</sup> Aymar de Blois de la Calande (Quimper 1804- id. 1874), neveu du collecteur de même nom. Avocat et ancien député, il est l'un des fondateurs de l'Association bretonne en 1843 et de la Société archéologique du Finistère en 1873 dont il est le premier président.

<sup>82</sup> Lettre partiellement citée par F. Gourvil dans sa thèse, *op. cit.*, 1960, p. 247.

<sup>83</sup> Lettre du 5 juin 1872, Bibliothèque municipale de Quimper, ms. 50.

<sup>84</sup> *De l'authenticité des chants du Barzaz-Breiz de M. de la Villemarqué* par F.-M. Luzel (lauréat de l'Institut) Saint-Brieuc, Guyon Francisque, 1872.

<sup>85</sup> *Encore un mot sur le «Barzaz-Breiz», lettre à M. Jean Salaün*, Paris, Dumoulin, 1873.

collègue archiviste. La Villemarqué n'est certainement pas dupe, mais en ménageant ainsi Le Men, il contribue à isoler davantage Luzel dont les appuis, en Bretagne du moins, se font plus rares. Seul ou presque, Sauvé lui reste fidèle qui n'apprécie pas la volte-face de Le Men et la met au compte d'un caractère quelque peu irascible qui l'amène à se fâcher avec tout le monde<sup>86</sup>. Le Men et La Villemarqué se rencontreront désormais régulièrement aux séances de la Société archéologique du Finistère et leurs relations sont encore plus suivies quand, le 1<sup>er</sup> juillet 1876, La Villemarqué accède à la présidence. Mais tous deux se trouvent bientôt engagés dans une délicate affaire qui oppose la Société aux du Chatellier père et fils<sup>87</sup>.

### **L'affaire des fouilles de Tronoën : Armand et Paul du Chatellier<sup>88</sup> exclus de la Société archéologique**

La découverte par des fermiers d'un « poste gallo-romain » à Tronoën, sur la commune de Saint-Jean-Trolimon, entraîne en effet une véritable course de vitesse entre Paul du Chatellier et des membres de la Société archéologique. Informé par son collègue, le maréchal des logis de Pont-l'Abbé, le capitaine de gendarmerie quimpérois Quentin de Kercadio, tout fraîchement admis à la Société archéologique, fait part à Le Men de la découverte d'un établissement romain près de la chapelle de Tronoën, « où l'on trouvait beaucoup d'objets que M. Duchatellier accaparait pour sa collection particulière<sup>89</sup> ». Le Men, qui se rend aussitôt sur place avec Joseph de Montifault, ancien sous-préfet, secrétaire de la Société archéologique, et Xavier de Blois<sup>90</sup>, constate l'existence d'une « véritable petite villa gallo-romaine » d'où du Chatellier avait déjà extrait et emporté « plus de 60 lances et sabres romains<sup>91</sup> ». C'est la fermière, la veuve Garrec, qui l'aurait empêché de poursuivre les fouilles. Lors de sa visite, le dimanche 10 juillet, Le Men emporte des monnaies, des fibules, des débris de statuettes en terre cuite, une tête de statuette en bronze et divers objets qu'il s'empresse de déposer au musée de Quimper<sup>92</sup>. Avant de partir, il a fait promettre que tous les objets désormais découverts seraient confiés au maréchal des logis de Pont-l'Abbé pour être remis au musée.

Sans doute averti de la présence de ces trouble-fête, Armand du Chatellier, le père, est arrivé sur le site, furieux ; mais sa colère s'est trouvée quelque peu tempérée par la présence des représentants de la maréchaussée. Par la suite, il fera d'ailleurs reproche de sa présence au maréchal des logis de Pont-l'Abbé, que Le Men et Kercadio ont chargé de surveiller le site<sup>93</sup>. Entre-temps, Paul du Chatellier ne ménage pas ses efforts pour louer le terrain concerné, ce que refuse, semble-t-il, la fermière. Le Men évoque l'affaire, le 3 août 1876, dans une lettre à La

---

<sup>86</sup> Cf. lettre de Sauvé à Luzel du 4 novembre 1873 citée par F. Gourvil, *op. cit.*, p. 247.

<sup>87</sup> Armand (1797-1885) et Paul (1833-1909) Maufras du Chatellier.

<sup>88</sup> Sur Paul du Chatellier, voir *Paul du Chatellier Collectionneur finistérien (1833-1911)*, [Yves Coativy dir.], Brest, CRBC-AFUTL-UBO, 2006.

<sup>89</sup> Lettre de Le Men à ? du 14 juillet 1876. Archives départementales Finistère, 4 T 5.

<sup>90</sup> Né en 1842 à Quimper, Xavier de Blois est le fils d'Aymar de Blois, président de la Société archéologique.

<sup>91</sup> Pour les objets découverts par du Chatellier à Tronoën et aujourd'hui déposés au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, voir l'article d'Alain Duval, « Quelques aspects du mobilier métallique en fer anciennement recueilli à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon », dans *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du fer en Europe tempérée*, Actes du XII<sup>e</sup> colloque de l'A.F.E.A.R., Quimper, mai 1988, supplément n<sup>o</sup> 3 à la *Revue archéologique de l'Ouest*, 1990, p. 23-45.

<sup>92</sup> Dans le catalogue du Musée archéologique (1902), p. 23-25, figurent un certain nombre d'objets « de provenances diverses » dont la liste semble bien correspondre à celle de Le Men. Habituellement les objets y sont classés en fonction du site dont ils sont issus. Les démêlés entre les du Chatellier et le Musée archéologique expliquent probablement cette discrétion. Je tiens ici à remercier Philippe Le Stum et Margareth Le Guellec, conservateurs du Musée départemental breton, pour toutes les recherches qu'ils ont effectuées dans les collections du musée afin d'établir les éventuelles correspondances avec les objets cités dans les lettres de Le Men.

<sup>93</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5, lettre du 14 juillet 1876.

Villemarqué<sup>94</sup>, avant de demander une réunion d'urgence de la Société pour débattre de la question. La Villemarqué y consent. Au reçu de sa convocation, Armand du Chatellier, lui-même membre de la Société archéologique<sup>95</sup>, s'adresse aussitôt à La Villemarqué pour présenter son point de vue. Dans une lettre du 16 août<sup>96</sup> il évoque un contrat « d'exclusivité » passé entre son fils et le fermier dès le 10 avril, et se plaint de la présence intimidante de la force publique et de l'attitude de Le Men, de Blois et de Montifaut qui, venus sur place, auraient demandé instamment que les du Chatellier soient écartés de la fouille et les auraient menacés de poursuites s'ils ne restituaient pas les objets découverts. Des perquisitions auraient même eu lieu à Plomeur et Treffogat. Du Chatellier demande donc que ces membres de la Société reçoivent un blâme et s'abstiennent désormais de mettre le nez du côté de Tronoën, rappelant au passage que lui-même et son fils sont « depuis longtemps inscrits au nombre des donateurs du Musée archéologique de Quimper » auquel ils avaient d'ailleurs l'intention de livrer les fruits de leurs découvertes.

Armand du Chatellier réclame que sa lettre soit lue lors de la réunion suivante de la Société. Mais, à la séance du 19 août, La Villemarqué s'y refuse, en l'absence des intéressés, malgré l'insistance de nombreux membres présents. Il doit d'ailleurs mettre tout son poids dans la balance :

M. le Président, invoquant les sentiments de confraternité, ceux qu'il a et qu'il doit avoir pour ce correspondant de l'Institut, ceux que la Société a déjà témoignés à son nouveau Président et les liens d'amitié qui l'unissent à beaucoup des membres qui la composent, demande que l'assemblée n'exige pas un vote<sup>97</sup>.

Il souhaite aussi attendre la réponse de la propriétaire du terrain, M<sup>me</sup> de Martigny, à laquelle il vient tout juste d'écrire pour demander au nom de la Société archéologique le « droit exclusif » de fouiller le site de Tronoën<sup>98</sup>. En fait, cette autorisation vient d'être accordée à Paul du Chatellier à des conditions que les finances de la Société archéologique n'auraient de toute façon pas pu supporter<sup>99</sup>. Les membres de la Société archéologique se trouvent donc réduits à un simple « rôle modeste d'observateurs<sup>100</sup> ». En principe du moins car, dans une lettre du 22 septembre<sup>101</sup>, Paul du Chatellier se plaint auprès de La Villemarqué de la « persistance déloyale avec laquelle certains membres de cette société [...] continuent à enlever de ce lieu des objets qui appartiennent » à lui seul. C'est un certain Corentin Garin qui sert d'intermédiaire, selon les aveux passés par ce dernier devant la justice de paix de Pont-l'Abbé. Le Men et les autres seraient eux-mêmes venus sur le site le dimanche précédent et auraient emporté des objets, engageant Corentin Garin à poursuivre les fouilles, lui donnant même rendez-vous quelques jours plus tard à Pont-l'Abbé pour prendre livraison de ce qu'il aurait découvert. Paul du Chatellier menace de poursuivre ce dernier pour « escroquerie » et les membres de la Société pour « recel »<sup>102</sup>. Il en appelle à La Villemarqué pour faire cesser cette « guerre déloyale », le rappelant au passage au souvenir « empressé » de son père. Il rappelle dans sa lettre à La Villemarqué aux « poursuites intempestives dirigées contre le professeur Monsieur Grenot », auquel l'on a contesté « la légitime possession d'une belle collection qu'il avait formée de ses deniers ». « Si nous en avons eu le bonheur de retenir ces objets en France nous ne le devons

<sup>94</sup> Archives La Villemarqué, LV.30.047.

<sup>95</sup> Au cours des cinq premières années, il ne semble avoir assisté qu'une seule fois aux séances.

<sup>96</sup> Archives La Villemarqué, LV.30.051.

<sup>97</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876-1877, p. 66.

<sup>98</sup> Le brouillon de la lettre, en date du 16 août 1876, est conservé dans les archives La Villemarqué, LV 30. 060.

<sup>99</sup> Cf. « Tronoën et ses antiquités », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 148.

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> Archives La Villemarqué, LV.30.045.

<sup>102</sup> Le 17 octobre, Paul du Chatellier dépose plainte contre Corentin Garin auprès du commissaire de police de Pont-l'Abbé pour « détournement d'objets d'antiquité indûment recueillis par lui sur les terres de Tronoan en Saint-Jean-Trolimon » Archives départementales du Finistère (100J1357) cité dans *Paul du Chatellier Collectionneur finistérien (1833-1911)*, [Yves Coativy dir.], Brest, CRBC-AFUTL-UBO, 2006, p187, note448.



qu'au patriotisme de M<sup>f</sup> Grenot et au sacrifice d'argent qu'[un] amateur zélé s'est imposé. » C'est une allusion, bien évidemment, à l'affaire qui opposa Le Men et Grenot en 1872.

Le 14 octobre, Armand du Chatellier, après avoir reçu le compte rendu de la séance de la Société archéologique, écrit une nouvelle fois à La Villemarqué<sup>103</sup> pour regretter que sa lettre n'ait pas été lue et apporter des précisions sur le traité passé devant notaire entre son fils et M<sup>me</sup> de Martigny, dont il cite un extrait. Il fustige une nouvelle fois l'attitude de Le Men qui semble s'attribuer une découverte faite par son fils dès le mois de février, ironise quelque peu sur sa « santé chancelante » qui expliquerait son attitude, fait état d'un rapport de fouilles demandé par le ministre...<sup>104</sup> Bref, c'est bien de la faute de Le Men si lui et son fils se refusent à venir présenter aux membres de la Société archéologique les objets découverts par leurs soins.

Il faut dire que les relations entre Le Men et les du Chatellier ont toujours été quelque peu difficiles : en 1858, déjà, Le Men, archiviste départemental depuis 1852, avait refusé à Armand du Chatellier la communication de certaines pièces d'archives. Celui-ci avait alors, semble-t-il, dû faire intervenir le ministre Champollion<sup>105</sup>. Le Men qui, en 1876, évoque ce premier différend, indique avoir, à cette occasion, simplement appliqué le règlement et laisse par ailleurs sous-entendre que du Chatellier aurait pu détourner à son profit des pièces d'archives. Du Chatellier avait alors adressé une lettre au préfet qui, rapporte Le Men, « lui répondit en lui mettant sous les yeux une lettre de dénonciation que Du Chatellier avait faite contre lui-même, Préfet, au ministre de l'Intérieur<sup>106</sup> ». Si Armand du Chatellier était bien venu aux Archives une ou deux fois à la fin de 1858, ajoute Le Men, il n'y avait plus reparu depuis.

L'affaire de Tronoën, qui ne fait donc que réveiller un vieux contentieux, est remise à l'ordre du jour de la séance du 28 octobre de la Société archéologique et Le Men, une nouvelle fois absent pour raisons de santé, réaffirme fermement sa position dans une lettre qu'il fait parvenir à son président<sup>107</sup> : il souhaite instamment que l'assemblée se prononce sur la radiation de du Chatellier, et menace même de démissionner immédiatement au cas où le vote n'irait pas en ce sens. Joseph de Montifault met également sa démission dans la balance.

Cette fois, La Villemarqué ne peut éviter la rupture. La radiation de du Chatellier est décidée à l'unanimité. Elle figure au procès-verbal de la séance que Le Men soumet à La Villemarqué dans une lettre du 30 octobre<sup>108</sup>. Si la rupture entre Armand du Chatellier et la Société archéologique est consommée, la confrontation avec son fils Paul s'étale bientôt dans la presse locale. Le journal *Le Finistère* publie, le 25 novembre 1876, un entrefilet annonçant que celui-ci s'est vu confier, « par arrêté du 10 novembre » du ministre de l'Instruction publique, une « mission officielle pour rechercher et explorer dans le département du Finistère, les monuments mégalithiques ou gallo-romains qui peuvent y exister ». Cela vaut une mise au point du bureau de la Société archéologique dans les journaux *Le Finistère* et *L'Impartial du Finistère* du 13 décembre, pour contester cette information et préciser qu'en fait d'arrêté, il s'agit d'une simple lettre d'introduction<sup>109</sup>. La réponse de Paul du Chatellier ne se fait pas attendre, dès le 16 décembre : sous forme d'une lettre publiée dans *Le Finistère*, il confirme qu'il bénéficie bien d'une « mission scientifique », et que, « selon ses habitudes », la Société archéologique a avancé

---

<sup>103</sup> Archives La Villemarqué, LV.30.055.

<sup>104</sup> Un rapport en date du 28 août 1876, adressé au ministre de l'Instruction publique, figure effectivement dans les manuscrits de Paul du Chatellier conservés au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Il est accompagné de planches dessinées de certains objets qui ont été découverts. Cf. Alain Duval, *art. cit.*, p. 39-40.

<sup>105</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5, lettre de du Chatellier au préfet du Finistère, 23 décembre 1876.

<sup>106</sup> *Ibid.*, lettre au préfet du 25 décembre 1876.

<sup>107</sup> Fonds. La Villemarqué, LV.30.061, lettre du 27 octobre 1876.

<sup>108</sup> Archives La Villemarqué, LV.30.046.

<sup>109</sup> Le journal précise qu'il a inséré de bonne foi ce communiqué déposé anonymement dans sa boîte aux lettres.

« un fait faux et malveillant », guidée « par des passions qui n'ont d'autre motif que la jalousie de découvertes que l'on n'a su faire soi-même ». *L'Impartial*, jugeant cette lettre injurieuse, se refuse à la publier *in extenso* dans son numéro du 31 décembre où l'article « Querelle de savants » ironise quelque peu sur l'attitude de Paul du Chatellier<sup>110</sup>. La question est débattue à la séance du 13 janvier 1877 de la Société archéologique où l'on s'interroge sur les raisons de la mission confiée à Paul du Chatellier dans un domaine où la Société a déjà mené d'importants travaux. La Villemarqué indique qu'il a porté l'affaire devant le Comité des travaux historiques. Pourtant, il n'en est nullement fait mention dans la communication faite à la séance du 12 mars 1874 par Alexandre Bertrand<sup>111</sup> sur les fouilles de Kerveltré et de Tronoën, à la suite du mémoire adressé par Paul du Chatellier quelques mois plus tôt<sup>112</sup>.

Au même moment, les démêlés entre Le Men et Paul du Chatellier continuent eux aussi. Le 22 décembre 1876, ce dernier se présente au musée en compagnie d'Alexandre Bertrand, directeur du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, chargé, selon lui, de faire un rapport sur ses fouilles pour le compte du ministère de l'Instruction publique. Dans un premier temps, le gardien leur ouvre les portes du musée. Mais quand, après avoir conduit Alexandre Bertrand à la gare, du Chatellier s'y présente à nouveau, il s'en voit cette fois interdire l'entrée sur ordre de Le Men, transmis par sa fille au gardien. Du Chatellier en réfère alors au préfet, parlant d'un musée « dont la famille Le Men dispose comme de sa propriété »<sup>113</sup>. En fait, après un échange de courrier entre Le Men et le préfet<sup>114</sup>, ce dernier couvrira le directeur du musée, demandant simplement à du Chatellier de se conformer au règlement, et donc de se présenter aux heures normales d'ouverture au public ou muni d'une autorisation spéciale délivrée par le maire de Quimper<sup>115</sup>. Du Chatellier se montre satisfait de la réponse où il voit l'obligation faite à Le Men d'ouvrir enfin un musée qu'il l'accuse de garder volontairement fermé au public, en prenant prétexte des risques de vols<sup>116</sup>.

Mais l'affaire de Tronoën n'en restera pas là, puisque, par ministère d'huissier, Armand du Chatellier adresse à La Villemarqué une protestation que la Société, qui la considère injurieuse, refuse d'insérer dans son bulletin. Du Chatellier porte alors l'affaire devant le tribunal correctionnel de Quimper. Dans un jugement du 19 juillet 1877, considérant effectivement que le document a un caractère diffamatoire, ce dernier déboute du Chatellier auquel il réserve toutefois un droit de réponse. Celui-ci s'empresse de l'utiliser : par acte d'huissier du 20 juillet, signifié au président le 31 août, il adresse une lettre qui sera intégralement publiée dans le bulletin, agrémentée de quelques «(sic)» pour en souligner les fautes et de notes parfois perfides, comme celle qui concerne la non-réélection de du Chatellier comme conseiller municipal de Pont-l'Abbé, ville dont il était le maire jusqu'au 20 juillet 1877<sup>117</sup>. Sa mise au point sur les « assertions (sic) malveillantes » contenues dans les procès-verbaux de la Société archéologique est assez maladroite et confuse. S'il a fait des communications à des Sociétés étrangères au département, explique-t-il, c'est qu'il n'a pas fait de découvertes dans le Finistère ; s'il n'a pas assisté aux séances de la Société dont il est membre depuis l'origine, c'est en raison de l'absence de « courtoise bienséance » de certains de ses membres. À propos de l'affaire de

---

<sup>110</sup> Archives La Villemarqué, LV.30.044.

<sup>111</sup> Alexandre Bertrand (1820-1902), directeur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye depuis 1867.

<sup>112</sup> *Bulletin du Comité des travaux historiques*, séance du 13 novembre 1876 de la section d'archéologie, 1877, p. 340.

<sup>113</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5. Lettre de du Chatellier au préfet du Finistère, 23 décembre 1876.

<sup>114</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5, Lettre du préfet du Finistère à Le Men, 23 décembre 1876, et réponse de ce dernier au préfet, 25 décembre 1876.

<sup>115</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5, brouillon de lettre du préfet du Finistère à Paul du Chatellier, 30 décembre 1876.

<sup>116</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5, lettre de du Chatellier au préfet du Finistère, du 1<sup>er</sup> janvier 1877.

<sup>117</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 130-131.

Tronoën, il rappelle l'arrangement de son fils avec M<sup>me</sup> de Martigny, se défend de n'avoir eu lui-même qu'un rôle de « simple spectateur » lors des fouilles, d'avoir jamais écrit au préfet à ce propos...

Alors qu'il est directement intervenu dans cette affaire, il cherche donc à se dédouaner en laissant à son fils la paternité et la responsabilité des fouilles de Tronoën, menées avec une méthode pour le moins contestable si l'on en juge par les commentaires de Le Men<sup>118</sup>. S'il se montre pointilleux, il semble aussi quelque peu embarrassé dans sa justification ; c'est que la raison profonde du conflit se trouve peut-être ailleurs et est à mettre au compte de la concurrence entre le Musée archéologique de Quimper et celui que les du Chatellier créent pour leur propre compte dans leur château de Kernuz à Pont-l'Abbé<sup>119</sup>, comme le confirmait déjà la fin du communiqué paru le 25 novembre 1876 dans *Le Finistère* :

Nous savons aussi que les collections de M. du Chatellier fils, réunies au château de Kernuz, près de Pont-l'Abbé, sont l'objet de visites nombreuses, et que les visiteurs y reçoivent toujours le plus obligeant accueil.

### **Le Musée archéologique de Quimper : Collecter des costumes et autres objets ethnographiques**

À la fin de sa lettre du 30 octobre 1876, Le Men demandait à La Villemarqué des précisions « sur les fragments de vitraux et l'ardoise » qu'il avait donnés au musée<sup>120</sup>. Le Musée archéologique est en effet l'une des principales préoccupations de Le Men qui, dès sa création, en 1871, en a été nommé directeur par le préfet Pihoret, car, explique-t-il, le conservateur des musées de peinture et d'archéologie de la ville, M. Derennes, bibliothécaire, n'avait apparemment aucune compétence en matière d'archéologie<sup>121</sup>. Le Men prend à cœur cette mission et, dans ses lettres, ne manque pas l'occasion d'attirer l'attention de La Villemarqué pour obtenir des subventions ou susciter des dons, comme en juillet 1877<sup>122</sup>, où il lui rappelle la promesse qu'il a faite de donner d'anciens panneaux sculptés qui, assemblés avec des panneaux Renaissance que vient d'acquérir la Société, pourraient constituer « une sorte d'armoire ou de buffet, dont ces panneaux formeraient les portes, qui seraient au nombre de neuf ». Ce sera chose faite dès le mois d'octobre où, parmi les dons au musée, figurent effectivement « quatre panneaux sculptés du XVI<sup>e</sup> siècle »<sup>123</sup>. L'armoire sera effectivement réalisée.

La préparation des demandes de subventions à adresser au Conseil général est l'un des principaux soucis des responsables du musée. L'on espère chaque année que les subventions seront supérieures à celles de l'année précédente et l'on ne manque pas bien entendu de se montrer déçu des sommes allouées. Quant aux demandes adressées au ministère, il est naturellement de bon ton de faire intervenir les élus.

Et toujours aussi le souci du conservateur d'enrichir les collections du musée en sollicitant les uns et les autres, et d'abord son président. C'est aussi l'enthousiasme devant l'opportunité d'acquérir une belle pièce. C'est enfin le problème des donations, comme celle de René de Kerret,

---

<sup>118</sup> P.-R. Giot, J. Briard, L. Pape, dans *Protohistoire de la Bretagne* (Rennes, Ouest-France, 1995, p. 261), parlent d'un terrain « exploité par les fermiers de P. du Chatellier plus comme un champ de pommes de terre que comme un site archéologique régulièrement fouillé ».

<sup>119</sup> P.-R. Giot, « La préhistoire finistérienne, du romantisme à la science contemporaine », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 547.

<sup>120</sup> Il s'agit de fragments de vitraux de la chapelle Saint-Maudez de Nizon et d'un morceau d'ardoise trouvé au château de Québlen, près de Quimperlé, *ibid.*, t. II, p. 80- 81. Cf. également Catalogue du musée, 1902, p. 76, pièce A. 13 et p. 88, pièce G. 2.

<sup>121</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5, lettre de Le Men au préfet du Finistère, 25 décembre 1876.

<sup>122</sup> Archives La Villemarqué, LV.16.006.

<sup>123</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 128.

de Brasparts, qui se propose d'abandonner gratuitement l'allée couverte de Ti-ar-Boudiged en Brennilis.

Ces détails sont d'autant plus importants que les informations font quelque peu défaut sur les débuts du musée de Quimper, et sont d'autant plus précieux qu'ils nous éclairent sur la constitution de la collection des costumes bretons<sup>124</sup>. Depuis plusieurs années, Le Men se bat en effet pour un projet dont il souligne l'intérêt à chacune de ses lettres et de ses rapports au préfet. Dans une note du 29 juillet 1876, accompagnant une demande de subvention pour une vitrine devant abriter la collection de costumes, il insiste sur l'urgence à rechercher et réunir les vieux costumes qui ne sont pas seulement « un plaisir pour les yeux » mais qui pourraient « être étudiés dans leurs moindres détails. [...] Le costume breton, ajoute-t-il, n'est pas comme quelques-uns le pensent, un pur objet de curiosité ; il s'y rattache un véritable intérêt historique. [Or,] depuis quelques années l'ancien costume breton s'altère et disparaît rapidement<sup>125</sup> ». L'argumentaire de l'urgence est un classique des demandes de subvention. La Villemarqué, président, a adressé, dès le 30 juin, une lettre au préfet pour lui rendre compte de l'activité de la Société au cours des années 1878-1879, où il insiste à son tour sur l'intérêt de « l'établissement d'une galerie de costumes bretons », un projet « en voie d'exécution », puisque six costumes ont déjà été achetés, ainsi qu'une table et quatre bahuts, pour une somme de 1 650 francs<sup>126</sup>.

Le Men a effectivement commencé à réunir des costumes. Mais, en octobre 1878<sup>127</sup>, il explique à La Villemarqué qu'après s'être d'abord adressé aux « tailleurs bretons du pays », il a fini par traiter avec le tailleur quimpérois Jacob dont les prix sont moitié moindres et qui, par-dessus le marché, offre le chapeau et la ceinture. À défaut de gagner de l'argent dans cette opération, ce dernier espère que la vitrine des costumes du musée sera pour lui une excellente publicité. Le grand-père de l'écrivain Max Jacob<sup>128</sup> n'est d'ailleurs pas à son coup d'essai : n'a-t-il pas exposé avec succès ses costumes bretons à l'Exposition universelle de 1867, ce qui lui a valu une médaille d'argent<sup>129</sup> ? Le prix élevé des mannequins, supports nécessaires à la présentation de ces costumes, conduisent Le Men à ouvrir une souscription pour laquelle il demande à La Villemarqué de trouver de généreux donateurs dans le pays de Quimperlé<sup>130</sup>.

En janvier 1879, la demande de subvention, transmise au début de décembre 1878 par le préfet au ministère de l'Instruction publique, reçoit une réponse négative, faute de ligne budgétaire prévue pour ce genre d'opération<sup>131</sup>. Une nouvelle demande est adressée en avril 1879, appuyée par un rapport sur les activités du musée depuis sa création en 1871. Rédigée et signée par Le Men, elle est présentée au nom du bureau de la Société archéologique, avec à sa tête La Villemarqué, « membre de l'Institut<sup>132</sup> ». Cette note au préfet reprend l'argumentation de 1876 : l'urgence de rassembler des

---

<sup>124</sup> Sur les collections de costumes, voir *Les costumes traditionnels du Finistère au Musée départemental breton*, catalogue publié à l'occasion de l'exposition présentée au musée de juin à novembre 1996.

<sup>125</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5.

<sup>126</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1879-1880, p. 31-33, lettre lue à la séance du 26 juillet 1879.

<sup>127</sup> Lettre du 13 octobre 1878. Archives La Villemarqué, LV.16.014.

<sup>128</sup> Samuel Alexandre, qui prendra le nom de Jacob, est né à Neunkirchen, en Prusse, vers 1810, et est mort à Quimper en 1889. De son mariage avec Myrte-Léa Mayer est issu Lazare Alexandre, le père de Max Jacob. Au milieu des années 1860, le « marchand-tailleur » Alexandre Jacob est installé au n° 8 de la rue du Parc à Quimper.

<sup>129</sup> Un article lui est même consacré par Ernest Dréolle, sous le titre « Les costumes bretons », dans la 25<sup>e</sup> livraison de *L'exposition universelle de 1867 illustrée*, p. 389-391, agrémenté de gravures de Gerlier représentant les costumes d'homme et de femme de Ploaré et de Scaër.

<sup>130</sup> Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 29. La Villemarqué est le premier à souscrire, lors de la séance du 28 décembre 1878, pour 50 francs.

<sup>131</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5, lettre du ministre, 8 janvier 1879.

<sup>132</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5, rapport au préfet du Finistère, 14 avril 1879.

objets « pouvant servir à l'histoire des mœurs et des coutumes des populations bretonnes » convoités par « les Anglais, les Américains, les Russes, etc. qui y trouvent souvent un intérêt commercial ». Une nouvelle fois, Le Men insiste tout particulièrement sur les costumes à l'achat desquels la Société archéologique « a consacré ce qui lui restait en caisse ». Il annonce d'ailleurs que « les frais d'installation d'une galerie de trente variétés de costumes bretons portés par des mannequins qui seront groupés de manière à représenter quelques scènes de la vie ordinaire des paysans bretons, y compris les frais d'appropriation du local, s'élèveront à une somme assez considérable... »

Si le ministre Jules Ferry n'apporte pas son aide financière au projet, il accepte toutefois de le prendre sous son haut patronage. Mais le Conseil général (3 000 francs) et le Conseil municipal de Quimper (1 200 francs) apportent leur concours financier. En juin 1879, alors que Jules Ferry vient d'accorder une subvention de 1 500 francs au musée<sup>133</sup>, Le Men fait part de sa satisfaction à La Villemarqué<sup>134</sup> :

Notre galerie de costumes marche très-bien malgré le mauvais état de ma santé. Je trouve chaque jour de très belles choses et des choses très curieuses. Je viens de dénicher dans le haut Léon, le costume d'un bonhomme de quatre-vingt-treize ans, costume qu'il portait à ses noces qui ont eu lieu il y a soixante et onze ans<sup>135</sup>.

Et dans son rapport du 31 mars 1880, pour justifier l'emploi de la subvention du Conseil général, il fait état d'une collection de « cinquante costumes bretons, la plupart complets. [...] Dans le nombre, précise-t-il, se trouvent les plus anciens et les plus beaux costumes de fêtes du pays, costumes introuvables aujourd'hui. » Malgré certaines lacunes pour lesquelles l'intervention des collectivités locales sera encore nécessaire, Le Men peut revendiquer avec fierté d'avoir réuni une collection à laquelle personne n'avait, dit-il, songé avant lui : il est certainement l'un des premiers à avoir compris l'intérêt de réunir des objets non seulement archéologiques, mais également « ethnographiques », pour lesquels, avoue-t-il, il a fallu mettre le prix « sous peine de se voir enlever ces costumes et ces objets par les courtiers que les Musées, étrangers et ceux de Paris, ont établis dans tout le département du Finistère », et éviter par ailleurs les « fabriques d'objets truqués » installées surtout près de Quimper<sup>136</sup>.

Si le musée de Quimper fait effectivement figure de pionnier en France parmi les musées d'ethnographie - le musée du Trocadéro à Paris voit le jour en 1878<sup>137</sup> -, il le doit pour une bonne part à la clairvoyance et à la persévérance de Le Men. Après sa mort, le projet de la « galerie des costumes bretons » sera poursuivi pour aboutir, en 1884, à l'inauguration de la fameuse « Sortie de noce bretonne » réalisée par Eugène Foulquier et Alfred Beau. Dans la brochure éditée à cette occasion, la contribution de Le Men qui « laissa une œuvre très imparfaite » est réduite à la portion congrue. On ne lui reconnaît guère que le mérite d'en avoir eu l'idée<sup>138</sup>. On peut pourtant penser que les quarante-quatre costumes composant la scène ont été réunis pour la plupart par ses soins.

---

<sup>133</sup> Lettre du 6 mai 1879, publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1878-1879, p. 27. Subvention renouvelée le 26 mars 1880.

<sup>134</sup> Lettre du 26 juin 1879. Archives La Villemarqué, LV.04.020

<sup>135</sup> Dans la « noce bretonne » inaugurée en 1884, figure un seul costume léonard, celui de Saint-Thégonnec. Il porte le n°8. Il y a de fortes chances qu'il s'agisse de celui auquel Le Men fait allusion.

<sup>136</sup> Archives départementales du Finistère, 4 T 5.

<sup>137</sup> Des « doubles » de costumes acquis pour la « Sortie de noce » furent d'ailleurs cédés à la section bretonne du musée du Trocadéro, cf. *Les costumes traditionnels du Finistère au Musée départemental breton*, p. 15.

<sup>138</sup> *Musée des costumes bretons inauguré le 14 juillet 1884*, Quimper, 1886, p. 3.

## **La Monographie de la cathédrale de Quimper**

Si Le Men a beaucoup publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* comme dans diverses revues, et s'est également occupé d'éditions ou de rééditions - *Catholicon* de Jehan Lagadeuc (1867), *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* de dom Placide Le Duc (1874)<sup>139</sup>, - son œuvre maîtresse à ses yeux, comme à ceux de ses contemporains, paraît bien être la *Monographie de la cathédrale de Quimper*<sup>140</sup>, ouvrage qui fait encore référence aujourd'hui, et pour lequel il postule à l'un des prix décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le cadre du concours des Antiquités nationales. Il bénéficie en la circonstance sinon de l'appui, du moins des conseils et informations que La Villemarqué peut glaner auprès de ses collègues de l'Académie.

Ce livre, dit La Villemarqué au cours de la séance du 2 février 1878, jette un jour nouveau sur notre intéressante basilique : il a attiré les regards de M. le Ministre de l'Instruction publique qui y a souscrit pour cinquante exemplaires, mais un plus grand succès lui est assuré, je l'espère<sup>141</sup>.

Mais le concours est très relevé et Le Men ne peut guère espérer lutter « contre les gros ouvrages, [...] mais tout petit qu'il est, s'empresse-t-il d'ajouter à La Villemarqué dans sa lettre du 6 mai 1878<sup>142</sup>, il représente une grande somme de temps et de travail. » Afin d'étayer sa candidature, Le Men dresse en quelque sorte le bilan de plusieurs dizaines d'années de recherche, insistant notamment sur sa contribution pour éclairer « les points inconnus ou controversés » de la période gallo-romaine.

La santé de Le Men, dont, en 1873, il prenait déjà prétexte pour s'excuser de son attitude passée envers La Villemarqué, n'a cessé de se dégrader. Elle ne lui permet parfois plus d'écrire lui-même ses courriers et, dès 1876, il doit faire appel à sa fille. En octobre 1878, il écrit à La Villemarqué que n'ayant plus « ni pattes ni ailes », il cherche à se procurer « une petite voiture à mécanique [qui lui] permette de remplacer dans une certaine mesure ces utiles appendices »<sup>143</sup>. L'on comprend qu'il ait parfois, comme en juin 1878, « le moral affaissé ». « La vie, confie-t-il dans sa dernière lettre en juin 1879, [n'est pour lui] qu'une succession de jours de souffrances »<sup>144</sup>. René-François Le Men meurt le 2 septembre 1880.

À la séance de la Société archéologique du 8 octobre 1880, La Villemarqué, qui se fait « l'interprète des membres de la Société, paie un chaleureux tribut à la mémoire de M. Le Men récemment décédé. La Société archéologique, dont il avait été le fondateur avec le Comte de Blois, fait en lui une perte irréparable. Je la sens plus que personne, ajoute-t-il, ayant eu lieu d'apprécier dans les fréquents et intimes rapports les rares qualités intellectuelles dont Dieu l'avait pourvu<sup>145</sup>. »

Malgré ce témoignage élogieux, la fille de Le Men, Marie<sup>146</sup>, qui lui succédera d'ailleurs au Musée archéologique, fait état, dans une lettre à La Villemarqué où elle retrace brièvement sa vie et sa carrière, des doutes exprimés par son père sur les sentiments réels de La Villemarqué à son égard :

---

<sup>139</sup> L'*Histoire de Quimperlé et de l'abbaye Ste Croix* de dom Placide Le Duc, Quimperlé, Clairret, dont l'annonce et la souscription figurent dans le *Publicateur du Finistère* du 5 avril 1862, n'est finalement parue qu'en 1874.

<sup>140</sup> *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII-XV<sup>e</sup> siècle avec un plan)*, Quimper, Jacob, Lemerrier, 1877.

<sup>141</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 175.

<sup>142</sup> Archives La Villemarqué, LV.16.011.

<sup>143</sup> Archives La Villemarqué, LV.16.014.

<sup>144</sup> Lettre du 9 juin 1879. Archives La Villemarqué, LV. 04.019.

<sup>145</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VIII, 1880-1881, p. 11.

<sup>146</sup> Louise Renée Marie Le Men (Quimper 1859-Saint-Malo 1923). Lors de son mariage en 1889, à Quimper, avec René Le Gall, libraire, Luzel est son témoin.

Mon père craignait quelquefois que vous ne lui ayez pas tout à fait pardonné des discussions aujourd'hui dans l'oubli, mais dans lesquelles il regrettait sincèrement d'être entré, surtout d'une manière si violente<sup>147</sup>.

À sa mort, selon sa fille, Le Men laissait plusieurs travaux inachevés :

Il préparait la publication du Cartulaire de Landévennec<sup>148</sup>, d'un Dictionnaire topographique du Finistère, du Répertoire archéologique du même département et celle des Fouillés de Léon, Cornouaille et Tréguier.

Facétie de l'histoire, c'est François-Marie Luzel qui succédera à Le Men comme archiviste départemental (1881), puis à sa fille Marie, comme conservateur du Musée d'archéologie (1883).

---

<sup>147</sup> Archives La Villemarqué, LV.04.021

<sup>148</sup> L'édition en sera assurée par Émile Ernault, dans *Mélanges historiques. Choix de documents*, t. V, Paris, Imprimerie nationale, 1886, p. 535-600. Dans sa préface, Henri d'Arbois de Jubainville rappelle que c'est Le Men qui a proposé cette publication au Comité des travaux historiques qui l'a effectivement désigné comme éditeur. Il a préparé la copie sous la surveillance de d'Arbois de Jubainville. À sa mort, Ernault a pris le relais, assuré la relecture et établi l'index. D'Arbois de Jubainville rend hommage à « l'un des membres les plus zélés de la Société archéologique du Finistère, fondateur du musée archéologique de Quimper... ».

## **Lettres de René-François Le Men à Théodore Hersart de la Villemarqué**

*La correspondance Le Men-La Villemarqué comprend 19 lettres adressées par René-François Le Men et une lettre de sa fille Marie Le Men au moment du décès de son père. Ces lettres se trouvent dans le fonds d'archives La Villemarqué aux Archives départementale à Quimper (fonds 263J) et sont visualisables sur la collection "Fonds La Villemarqué" de la Bibliothèque Numérique du Centre de Recherche Bretonne et Celtique : [bibnumcrbc.huma-num.fr](http://bibnumcrbc.huma-num.fr).*

### **Lettre 1**

#### **Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.04.018**

Quimper le 19 Juin 1873

Monsieur,

Veillez, je vous prie, ne pas attribuer à d'autres qu'au déplorable état de ma santé, le retard que j'ai mis à répondre à votre aimable lettre. J'ai su par M. de Blois<sup>149</sup> que vous assistiez à la dernière réunion de la Société archéologique<sup>150</sup>, où il m'a été impossible de me rendre. Je le regrette d'autant plus que j'aurais vivement désiré d'avoir avec vous un entretien, et de vous donner sur les choses et les gens, quelques détails qui vous auraient expliqué la cause véritable de certains faits que vous connaissez.

J'ai complètement rompu avec Luzel, et je lui ai formellement déclaré, que je ne voulais plus avoir de rapports avec lui, à l'avenir. Cet homme m'a trompé pendant long-temps, mais j'ai fini par découvrir un peu tard, malheureusement, que la franchise et la loyauté, ne sont pas ses qualités dominantes.

Depuis long-temps je n'ai plus de relations avec d'Arbois<sup>151</sup>. Aussi ai-je été surpris de recevoir dernièrement de lui, une brochure sur le Tribut de Nominoe<sup>152</sup>, qu'il suppose, je pense, être un chef-d'œuvre de critique littéraire, car il paraît qu'il l'a répandue un peu partout. J'ai lu ce travail, et je vous déclare que dans mon opinion, c'est tout autre chose. Il n'y a pas dans ce travail un argument qui ne soit absolument faux, et qui ne révèle chez son auteur une ignorance complète de la langue bretonne armoricaine, et des dialectes bretons de l'île. Il serait utile dans l'intérêt de la vérité et de la justice, de faire une réponse à ce travail. Je l'aurais faite depuis longtemps, si je n'en avais été empêché par ma position de collègue de M. d'Arbois. J'ai dû, à mon grand regret, me borner à dire ce que j'en pense dans une longue lettre à M. Gaidoz.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

R. F. Le Men

### **Lettre 2**

#### **Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.30.047**

Quimper le 3 août 1876

---

<sup>149</sup> Aymar de Blois de La Calande (1804–1874), avocat, président de la Société lors de sa renaissance en 1873.

<sup>150</sup> Séance du 14 juin 1873.

<sup>151</sup> Henri d'Arbois de Jubainville.

<sup>152</sup> *Encore un mot sur le « Barzaz-Breiz », lettre à M. Jean Salaün*, Paris, Dumoulin, 1873.



Mon cher Président,

Audran<sup>153</sup> a du vous parler de la lettre que je lui ai écrite lundi et ou je lui fais connaître les agissements de M. du Chatellier<sup>154</sup>.

La découverte du poste gallo-romain de Tronoen a été faite par les fermiers. M. du Chatellier averti à temps, en a profité. Je parle du fils du Chatellier.

Nous avons été informé de la découverte par le Capitaine de gendarmerie Quentin de Kercadio<sup>155</sup>, qui s'intéresse beaucoup aux études archéologiques, et qui en avait reçu avis par le maréchal des logis de Pont l'abbé.

Vous savez que nous avons été sur les lieux et que nous sommes arrivés à point nommé pour recueillir un assez grand [nombre] d'objets.

Sur les entrefaites est arrivé M. du Chatellier père<sup>156</sup>, qui a été furieux que nous ayons troublé son fils dans les fouilles de Tronoen.

D'après une lettre que le maréchal des logis de Pont l'abbé vient d'écrire à son capitaine, il paraît que M. du Chatellier a voulu l'intimider en lui reprochant de nous avoir accompagné sur le terrain des fouilles. Il prétend que nous nous sommes bien aventurés en entravant ses entreprises.

Il n'est pas possible que nous, Société archéologique, nous supportions plus long temps l'impudence de M. du Chatellier.

Je désire donc pour que les choses soient bien établies, qu'il y ait une réunion de la Société le plus tôt possible, et je l'espère dans un des premiers jours de la semaine prochaine. Je vous prie Monsieur le Président de vouloir bien m'écrire à ce sujet, afin que je puisse convoquer la Société.

Votre tout dévoué secrétaire.  
R. F. Le Men

### Lettre 3

#### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.30.046

Quimper le 30 octobre 1876

Monsieur le Président,

M. Malen<sup>157</sup> m'a remis hier le procès-verbal de la séance de samedi. Ce procès-verbal dans lequel quelques lignes seulement sont consacrées à l'affaire Duchatellier, n'a pas paru assez développé à M. de Montifault<sup>158</sup> et à quelques autres membres qui assistaient à la réunion. Je l'ai donc remis hier soir à M. de Montifault qui a rédigé, en collaboration avec quelques autres

---

<sup>153</sup> Jean-François Marie Audran (1828-1884), notaire, maire de Quimperlé, est vice-président de la Société archéologique depuis 1874.

<sup>154</sup> Paul du Chatellier (1833-1911). Voir Yves Coativy (dir.), *Paul du Chatellier, collectionneur finistérien*, Brest, 2006. Dans son château de Kernuz, en Pont-l'Abbé, il avait constitué un musée dont les collections ont été versées au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye.

<sup>155</sup> Quentin de Kercadio, capitaine de gendarmerie à Quimper, membre de la Société depuis la séance du 3 juin 1876.

<sup>156</sup> Armand du Chatellier (1797-1884), archéologue et historien, père de Paul.

<sup>157</sup> Paul Malen, professeur à Quimper, admis à la Société le 17 juin 1873.

<sup>158</sup> Joseph de Montifault, ancien sous-préfet, membre et secrétaire de la Société archéologique depuis sa création en 1873.

sociétaires, le procès-verbal dont je vous envoie ci-joint une copie<sup>159</sup>.

Je vous prie de vouloir bien faire en marge les corrections et additions que vous croirez nécessaires, et de me l'adresser, sans le moindre retard, car il faut que ce procès-verbal soit imprimé et distribué de suite. Or je ne puis disposer que de quelques jours pour surveiller cette impression, puisqu'aussitôt que je serai rétabli, il me faudra partir pour Morlaix et pour Quimperlé.

Ayez, je vous prie, l'obligeance de mettre sur une feuille séparée, une note détaillée, sur les fragments de vitraux et l'ardoise que vous avez donnés au Musée.<sup>160</sup>

Veillez aussi me dire de quelle chapelle M. de Brémond<sup>161</sup> a parlé à la séance. M. Malen qui est très-sourd n'a compris que bien imparfaitement ce qui s'y est dit.

Veillez me croire, Monsieur le Président, votre bien dévoué,

R. F. Le Men  
secrétaire de la Société archéologique.

P.S. - Audran ferait bien de préparer de suite sa notice sur Rédéné, en l'abrégeant, car telle qu'elle est elle m'a paru beaucoup trop longue<sup>162</sup>.

#### Lettre 4

#### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.30.062

Quimper le 28 novembre 1876<sup>163</sup>

Monsieur le Président,

A la séance du 19 août, un vote relatif à certains agissements de M. Duchâtellier, a été ajourné sur votre demande. Il est de mon devoir de vous informer que si j'avais été présent à la réunion, j'aurais insisté pour que le vote eût lieu immédiatement. Les procédés ~~odieux~~ auxquels M. Duchâtellier a recours pour satisfaire ses fantaisies trop personnelles, n'exigent pas un long examen pour être jugés.

Si l'état de ma santé m'avait permis d'assister à la réunion d'aujourd'hui, dans laquelle aura lieu, je l'espère, le vote ajourné à la dernière séance, j'aurais sans la moindre hésitation voté pour que M. Duchatellier soit rayé de la liste des membres de la Société archéologique du Finistère.

J'ajouterai, Monsieur le Président, que si, contrairement à toutes probabilités, la majorité des votants se trouvait du côté de M. Duchâtellier, je n'attendrais pas une heure pour vous adresser ma démission de membre de la Société.

Je crois devoir, Monsieur le Président, joindre à ces observations, l'extrait suivant d'une lettre que mon collègue M. de Montifault, vient de m'adresser :

« Il m'est absolument impossible d'aller demain à la séance malgré l'importance qu'elle a.

---

<sup>159</sup> Archives La Villemarqué, LV30.056.

<sup>160</sup> Il s'agit de fragments de vitraux de la chapelle Saint-Maudez de Nizon et d'un morceau d'ardoise trouvé au château de Québlen, près de Quimperlé, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, p. 80- 81. Cf. également Catalogue du musée, 1902, p. 76, pièce A. 13 et p. 88, pièce G. 2.

<sup>161</sup> Anatole Marie Joseph, vicomte de Brémond d'Ars, marquis de Migré (1823-1911), a été admis à la Société le 3 juin 1876. Sous-préfet de Quimperlé de 1859 à 1866, conseiller général du Finistère à partir de 1877.

<sup>162</sup> « Notice sur la paroisse de Rédéné », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876, p. 158-166.

<sup>163</sup> La lettre n'est pas de l'écriture de Le Men.

J'écris un mot par le même exprès à Monsieur le Président<sup>164</sup>. Voyez le règlement, et s'il est possible de voter par procuration, votez pour moi pour l'expulsion de M. Duchatellier ».

Je vous prie, Monsieur le Président de vouloir bien donner communication de ma lettre à la séance de ce jour.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

R.F. Le Men  
secrétaire de la Société.

Monsieur le Vte H ; de la Villemarqué, président de la Soc. Arch. Du Finistère.<sup>165</sup>

## Lettre 5

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.006

Quimper le 6 Juillet 1877

Cher Monsieur,

J'attends pour commencer le procès verbal de la séance du 30 Juin la note que vous m'avez promise au sujet de vos observations sur l'article de M. Ledoze<sup>166</sup>. Je vais expédier très prochainement aux membres de la société un bulletin contenant deux feuilles.

Voici les demandes qu'il y a lieu d'adresser cette année au préfet, pour le Musée archéologique, en vue de la prochaine réunion du Conseil général.

1° La subvention ordinaire de 500 francs accordée par le Conseil général à la Société archéologique.

2° Une allocation de 438 francs, pour une vitrine plate longue de 4 mètres large d'un mètre 5 centimètres et haute d'un mètre 20 centimètres. Cette somme de 438 francs se répartit ainsi :

Menuiserie et teinte à l'huile	190 <sup>francs</sup>
Peinture	28 <sup>f</sup> .50 <sup>c</sup>
Vitrierie	152.50
Serrures	40.
Charnières	27.
somme égale	438.00

Cette vitrine serait très utile pour placer dans le corps du haut des collections d'objets divers, et dans le corps du bas des objets de grandes dimensions, qu'on ne peut mettre dans les vitrines déjà faites, et qu'il faut renfermer dans des armoires où le public ne les voit pas.

3° La société archéologique a fait l'acquisition de beaux panneaux sculptés de la Renaissance, qui lui ont ~~sculpté~~ coûté fort cher. Une somme de 140 francs serait nécessaire pour construire une sorte d'armoire ou de buffet, dont ces panneaux formeraient les portes, qui seraient au nombre de neuf.

Je vous prie, cher Monsieur de vouloir bien adresser ces diverses demandes au préfet, sans le moindre retard, et si c'est possible le jour que vous recevrez cette lettre, car je crois qu'il doit

<sup>164</sup> Montifault écrit effectivement à La Villemarqué le 27 octobre 1876. Archives La Villemarqué, LV.030. 061.

<sup>165</sup> Au bas de la première page.

<sup>166</sup> Propriétaire à Clohars-Carnoët, Le Doze a été présenté à la séance du 3 juin 1876. À la séance du 3 mars 1877, il est intervenu sur l'inscription Pededaledan, (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876-1877, p. 170-172). La Villemarqué, absent à la séance, fera une mise au point à la séance du 30 juin 1877 (*ibid.*, t. V, 1877-1878, p. 39-40).

arrêter son budget le 10 de ce mois.

Vous m'avez dit que vous aviez l'intention de donner au Musée d'anciens panneaux sculptés<sup>167</sup>. Ce serait le moment de les envoyer, car ils pourraient entrer dans la composition du meuble que j'ai projeté, et qui sera fait prochainement, soit que le conseil accorde l'allocation demandée soit qu'il la refuse. Le plus simple serait de les mettre avec du foin dans une vieille caisse et de me les adresser par le chemin de fer petite vitesse.

N'oubliez pas je vous prie la note Ledoze. Je compte bien vous voir ici jeudi prochain, et vous prie de me croire votre tout dévoué

R.F. Le Men

P.S. Audran ne peut manquer de vous accompagner ici jeudi.

## Lettre 6

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.007

Quimper le 17 janvier 1878<sup>168</sup>

Monsieur le Président,

Voici bientôt quatre mois que nous n'avons eu de réunion<sup>169</sup>. Il est à désirer que nous en ayons une soit le 26 janvier, soit le 2 février. J'ai écrit il y a quelques jours à Audran, pour le prier de vous demander votre avis à ce sujet ; il ne m'a pas encore répondu.

Comme nous sommes déjà bien en retard, ayez je vous prie, l'obligeance de m'informer par le retour du courrier, si les dates indiquées ci-dessus vous conviennent pour une réunion et de me dire ce que vous avez à mettre à l'ordre du jour. Pour moi, je lirai à la séance, un assez long article sur Tronoen et ses antiquités<sup>170</sup>.

Si vous pouvez me répondre dès la réception de cette lettre, peut-être serai-je assez tôt pour faire imprimer la couverture du bulletin samedi ou dimanche et convoquer la Société pour le 26 janvier. Dans le cas contraire il faudrait remettre la réunion au 2 février.

J'ai été très souffrant cet hiver. J'allais mieux depuis une quinzaine de jours mais aujourd'hui j'ai été pris d'une assez vive douleur à la jambe droite.

Si vous voyez Monsieur de la Villemarqué de Nizon<sup>171</sup>, ayez je vous prie, l'obligeance de lui dire que la Monographie de la cathédrale de Quimper<sup>172</sup> a paru. Il avait je crois le désir de l'acheter.

J'espère qu'aucun obstacle ne vous empêchera d'assister à notre prochaine réunion dans laquelle on aura, je pense, à statuer sur la nouvelle demande de M. Duchâtellier. Dans cet espoir, je vous prie de me croire Monsieur et cher Président, votre bien dévoué serviteur.

R. F. Le Men

---

<sup>167</sup> Dans la séance du 6 octobre 1877 figure effectivement le don de « quatre panneaux sculptés du XVI<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, t. V, 1877-1878, p.128. L'armoire a bien été construite et on peut, par déduction, déterminer les panneaux offerts par La Villemarqué.

<sup>168</sup> La lettre n'est pas de l'écriture de Le Men.

<sup>169</sup> La dernière remonte au 6 octobre 1877.

<sup>170</sup> Le Men étant absent, c'est Audran qui lira son travail à la séance du 2 février 1878, *ibid.*, t. V, 1877-1878, p. 133-166.

<sup>171</sup> Cyprien de La Villemarqué, le frère aîné de Théodore, a hérité du manoir familial du Plessix-Nizon, près de Pont-Aven. Il sera maire de Nizon.

<sup>172</sup> *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècles)*, Quimper, Jacob, 1877.

## Lettre 7

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.008

Quimper le 23 janvier 1878<sup>173</sup>

Monsieur et cher Président,

Je vous ai écrit jeudi dernier pour vous prier de me dire, par le retour du courrier, si cela était en votre pouvoir, la date qu'il fallait assigner à notre prochaine réunion. Votre réponse ne m'étant parvenue que dans la soirée de dimanche, il était alors trop tard pour convoquer les sociétaires pour samedi, 26 de ce mois. Mais on pourrait faire cette convocation pour le samedi 2 février, jour de la Chandeleur.

Ayez donc, je vous prie, l'obligeance de me faire savoir demain jeudi, ou vendredi au plus tard, si vous ne voyez pas d'empêchement à fixer la séance de la Société ce jour-là. M. de Brémond m'écrit que si la réunion a lieu à cette date, il pourra très probablement y assister.

Je vous aurais écrit plus tôt à ce sujet, mais cela m'a été impossible parce que, à peine remis d'une attaque qui m'a duré un mois, j'ai été repris vendredi de douleurs accompagnées de fièvre violente. Je crains bien qu'il me faille encore quelques jours pour me débarrasser de ces hôtes incommodes.

Au milieu de ces misères, j'ai éprouvé une consolation qui les rend moins désagréables. Le Ministre de l'Instruction publique vient en effet, de m'informer que par arrêté du 31 décembre, il avait souscrit à 50 exemplaires de la Monographie de la cathédrale de Quimper. Je vous dirai de plus, mais sans vouloir établir aucune corrélation entre les deux nouvelles, que, d'après l'avis de quelques-uns de mes amis, j'ai envoyé, quelques jours avant la fin de l'année dernière, mon travail à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, pour le concours des Antiquités nationales. Mais ici je ne me fais aucune illusion ; j'ai trop peu d'appui à l'Académie, pour pouvoir compter sur un succès.

Vous devez bien vous apercevoir que cette écriture n'est pas la mienne ; j'ai les deux bras pris, et tout ce que je peux faire est de signer, en vous priant de me croire votre dévoué serviteur.

R. F. Le Men

## Lettre 8

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV 16.009

Quimper le 6 février 1878

Monsieur et cher Président,

J'ai mis hier à la poste à votre adresse un paquet contenant douze exemplaires de chacun de vos deux articles<sup>174</sup>. Vous recevrez en même temps que cette lettre les épreuves de votre dernière communication qui ne pourra être mise en page que lorsque mon article sur Tronoen sera

---

<sup>173</sup> La lettre n'est pas de l'écriture de Le Men.

<sup>174</sup> « Jean de l'Épine ou Map ar Spernen calligraphe et poète breton », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, V, 1877, p.41-45 et « Poésie des cacoux », *Id.*, V, 1877-78, p.167-174.

composé.

Je vous adresse aussi avec prière de les compléter, s'il y a lieu, les notes prises à la dernière séance par M. Le Maigre<sup>175</sup>, et qu'il m'a fait remettre hier au moment de partir pour Saint Pol. Je n'y trouve aucune mention des observations faites par MM. Pavot<sup>176</sup> et Faty<sup>177</sup> sur la musique des Arabes et des Grecs.

La dernière phrase qui me concerne me paraît beaucoup trop crue. Je crains que préjuger ainsi la décision de l'Institut me serait plus nuisible qu'avantageux.

Veillez je vous prie me renvoyer tout cela le plus tôt possible, avec la musique de votre ballade<sup>178</sup>, si vous l'avez. Je la ferai publier si j'en trouve les moyens chez notre lithographe M. Jacob qui est fort mal outillé.

Il me semble que si l'on publie la musique il serait bon de mentionner le refrain dans le premier couplet de la ballade.

Je m'attendais à voir Audran à son retour de Pontcroix, mais il paraît qu'il ne s'est pas arrêté ici car je ne l'ai pas vu.

Comme la santé ne me revient que très lentement je ne sais quand il me sera possible de réunir le bureau pour l'affaire Duchatellier. Je regrette que vous n'avez pas réglé cette affaire à la dernière séance où vous étiez trois membres du bureau.

Il nous faudra au mois de mars une dernière réunion que vous viendrez, je l'espère, présider avant de partir pour Paris.

En attendant le plaisir de vous voir, je vous prie de me croire, Monsieur et cher président votre bien dévoué

R. F. Le Men

## Lettre 9

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.010

Quimper le 20 avril 1878

Monsieur et cher Président

Je vous remercie mille fois de l'empressement que vous avez mis à vous occuper de mon affaire, mais votre lettre que je reçois à l'instant me surprend et me rend fort perplexe.

J'ai reçu il y a environ 15 jours du Ministère de l'Instruction publique, un rapport de M. de Rozière<sup>179</sup> lu à l'Académie des Inscriptions dans sa séance du 18 janvier 1878, sur les ~~concours~~ ouvrages envoyés au Concours des Antiquités nationales de l'année 1877. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'Académie et trois médailles et autant de mentions honorables ont été accordées à divers ouvrages. Comme mon travail sur la cathédrale de Quimper n'y est seulement pas mentionné, j'avais pensé qu'il avait été mis au rebut, et je considérais l'affaire comme terminée en ce qui me concerne. Ce résultat ne me surprenait pas trop, parce que le rapporteur avait eu soin de dire au début de son rapport qu'on avait à peu près laissé de côté les ouvrages ayant particulièrement un intérêt local.

Aujourd'hui vous m'écrivez que vous avez parlé de mon livre à M. de Longpérier<sup>180</sup>, qui faisait

---

<sup>175</sup> Adolphe Le Maigre, directeur de la compagnie *Le Finistère* à Quimper, est le trésorier de la Société archéologique du Finistère.

<sup>176</sup> Sous-intendant militaire, il a été admis à la Société le 3 juin 1876.

<sup>177</sup> Major en retraite, il a été le trésorier de la Société jusqu'en 1876.

<sup>178</sup> Il s'agit de « Ar Gakouzez (La lépreuse), *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t.V, 1877-78, p.167-168.

<sup>179</sup> Historien et archéologue, né en 1820, Thomas Louis Eugène de Rozière a été élu à l'Académie en 1871.

<sup>180</sup> Archéologue, né en 1816, Henri Adrien Prévost de Longpérier, a été élu en 1854.

partie de la Commission dont M. de Rozière a été rapporteur dans la séance de l'Académie du 18 Janvier dernier. A ce titre M. de Longpérier aurait pu vous renseigner sur les résultats du Concours en question. Mais d'après votre lettre il ne vous en aurait rien dit, et vous me laissez entendre qu'aucun jugement n'aurait encore été porté sur ma cathédrale.

Après avoir cru tout terminé, me voici donc plongé dans une incertitude dont je vous prie de vouloir bien me tirer le plus tôt possible, et même si vous le pouvez, par le retour du courrier, car je n'aime pas nourrir des fantômes. J'espère qu'il ne vous sera pas trop difficile de savoir si mon ouvrage a été compris dans le concours jugé le 18 Janvier dernier ou s'il a été compris dans une autre catégorie d'ouvrages sur lesquels on n'a pas encore statué.

Tout cela est bien bizarre et il paraît que l'on n'est guère mieux renseigné sur la chose à Paris qu'à Quimper, car j'avais écrit il y a deux mois à M. de Barthélémy<sup>181</sup> pour lui demander la liste des membres composant la commission chargée de juger le concours auquel mon ouvrage devait prendre part, et le 22 février dernier, il m'a adressé une liste que je vous ai communiquée dans les premiers jours du mois de mars et dont M. de Rozière ne faisait pas partie.

J'espère que le Ministre de l'Instruction publique donnera encore cette année une subvention à notre société. Vous vous rappelez sans doute que nous avons eu 300 francs l'année dernière. S'il accorde davantage cette année, on ne lui sera que plus reconnaissant.

Je voudrais vous entretenir d'autres choses entre autres de l'Inventaire des richesses d'art de la France, pour laquelle le Préfet va nommer une commission (j'ai été à la préfecture pour cette affaire)<sup>182</sup> mais le temps me presse et je serai plus à l'aise pour vous parler de tout cela quand vous aurez fait luire quelque clarté dans mon esprit au sujet du concours en question.

Quand vous recevrez cette lettre vous aurez sans doute vu Audran qui était ici lundi. Ayez je vous prie l'obligeance de lui dire que Madame Durest-Le Bris, la femme de son ami l'avocat<sup>183</sup>, est morte hier d'une péritonite après 48 heures de grandes souffrances. On l'enterre en ce moment.

Madame Henri de Chamaillard, la femme de l'ancien député<sup>184</sup>, est aussi très gravement malade d'une fluxion de poitrine. Elle a été extrémisée aujourd'hui.

Recevez, cher Monsieur, toutes mes excuses pour l'ennui que je vous donne et veuillez me croire votre bien dévoué

R. F. Le Men

## Lettre 10

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.011

Quimper le 6 mai 1878

Cher Monsieur,

Je vous remercie bien sincèrement de votre lettre et des renseignements qu'elle contient, bien qu'ils ne soient pas de nature à me causer une joie bien vive. Je n'ai réellement pas lieu de me

---

<sup>181</sup> Anatole de Barthélémy (1821-1904), membre du Comité des travaux historiques.

<sup>182</sup> Circulaire du ministre de l'Instruction publique du 1<sup>er</sup> mars 1878, cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 203.

<sup>183</sup> Jules Louis Marie Durest-Lebris (1828-1893) était marié à Aline Marie Augustine Alexandrine de Lécluse (1839-1878).

<sup>184</sup> Henri Pierre Charles Ponthier de Chamaillard (1822-1904), a été député du Finistère à l'Assemblée nationale entre le 8 février 1871 et le 7 mars 1876. Sa femme, Adrienne Marie (Eudoxie) Briant de Penquelen, née en 1825 à Lorient, est décédée à Quimper en 1878.

féliciter du sacrifice de temps et d'argent que j'ai fait pour la publication d'un livre qui ne m'a jusqu'ici causé que des déboires. J'étais depuis longtemps sollicité de le publier et c'est sans doute par l'effet d'un pressentiment secret que je me suis pendant plusieurs années montré rebelle à ces sollicitations. Je ne me suis rendu que lorsque l'on m'a donné l'assurance que ma bourse ne souffrirait pas de cette publication. Vous savez comment l'on a tenu les engagements que l'on avait pris envers moi à cet égard. J'ai dû payer plus de deux mille francs pour l'impression, et ma situation de fortune ne me permettait pas de faire ce tort matériel à mes enfants. Je n'ai jamais de ma vie songé à thésauriser et maintenant que je regarde en arrière je vois bien combien j'aurais été sage en le faisant. J'aurais-il est vrai rencontré probablement des obstacles intimes qui auraient rendu fort difficile l'exécution de ce projet, mais ce n'est plus le moment de revenir sur le passé, et je dois me borner à regretter l'imprudence que j'ai commise en publiant mon livre.

J'avais espéré obtenir une compensation aux injustices que j'ai éprouvées, en soumettant mon livre aux suffrages de l'Académie, et voici que le concours de cette année se présente dans des conditions exceptionnellement brillantes. Je sais bien que mon pauvre volume ne saurait lutter contre les gros ouvrages dont vous me parlez, mais tout petit qu'il est il représente une grande somme de temps et de travail, et je l'ai fait avec toute la conscience possible. Dans d'autres concours plus prosaïques, à côté de gros oiseaux, on en voit figurer des petits et si ces derniers présentent sous leurs minces volumes des qualités aussi appréciables que celles qu'étaient leurs gros concurrents le jury n'hésite pas à partager équitablement les primes entre les deux catégories.

Il me semble que l'on pourrait aussi me tenir quelque compte des services que j'ai déjà rendus à la science géographique. Vous n'ignorez pas dans quel état de confusion était la géographie gallo-romaine de l'extrême Armorique, il y a quelques années, confusion dont M. Bizeul<sup>185</sup>, couronné cependant pour ses mémoires sur cette question n'avait pu la tirer. Je crois avoir fait la lumière sur les points inconnus ou controversés de notre géographie ancienne.

1° En découvrant l'emplacement de Vorganium, capitale des Osismi.

2° En déterminant à Carhaix l'emplacement de Vorgium de la carte de Peutinger, par la lecture que j'ai faite le premier de l'inscription de la borne de Maël-Carhaix.

3° En assimilant avec certitude, comme conséquence de ces deux découvertes, Brest et Castennec avec Gesocribate et Sulim.

On récompense souvent les géographes qui ont fait quelques découvertes hors de France. Il me semble que les auteurs de découvertes de ce genre faites en France pourraient avoir droit aux mêmes encouragements.

Si M. Desnoyere<sup>186</sup> désire avoir communication de la brochure que j'ai publiée sur mes découvertes géographiques, je serai très heureux de lui en adresser un exemplaire. Il m'en reste encore deux ou trois. Je n'ai pas besoin de vous dire que certains écrivains qui aiment la besogne toute faite, se sont empressés de s'emparer des découvertes et des idées nouvelles que renferme ma brochure pour les faire entrer dans des tartines sur notre géographie ancienne qui ont exigé de leur part bien peu de frais d'imagination.

Mais pour en revenir au Concours académique, ne serait-il pas possible, puisqu'il est si brillant de partager chaque médaille entre deux ouvrages, de manière à permettre aux petits de ramasser quelques miettes ?

Mais en voilà assez sur ce sujet et c'est à peine s'il me reste assez de place pour vous prier de m'envoyer d'ici huit jours si cela vous est possible les observations que vous avez faites à la dernière séance de notre société, après la lecture de ma communication sur la Révolte du papier timbré, relativement à 1° l'authenticité du code paysan, 2° le chant populaire sur cette révolte, 3° le

---

<sup>185</sup> Louis Jacques Marie Bizeul (1785-1861), notaire à Blain, a obtenu en 1850 une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour « Explication d'une carte de la Bretagne Armorique à l'époque romaine » et « Des voies romaines sortant de Carhaix ».

<sup>186</sup> Jules Pierre François Stanislas Desnoyers (1800-1887), membre du Comité des travaux historiques depuis 1834 et élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1862.



prétendu passage des commentaires de César sur le mot Torreben<sup>187</sup>. M. Pavot, qui est en tournée de révision depuis un mois m'a remis hier seulement une partie de son procès-verbal. Il faut pourtant que nous ayons une réunion prochainement. J'attends donc une lettre de vous dans quelques jours. V. T. D. R. F. LeMen.

### Lettre 11

#### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.012

Quimper le 20 Juin 1878

Monsieur et cher président,

Je vous remercie de votre bonne lettre dont j'aurais du vous accuser plus tôt réception. Mais depuis quelques semaines je ne me sens pas bien, non que l'état de ma santé ait empiré, au contraire, mais je suis triste et j'ai le moral affaibli. Dans une pareille situation d'esprit je ne puis pas travailler comme je le voudrais, et je ne comprends guère la vie sans le travail.

Quoiqu'il en soit il faut que nous ayons une réunion ce mois, et je viens vous demander si le samedi 29 de ce mois vous convient pour la convocation de la société<sup>188</sup>. Veuillez je vous prie me répondre un mot à ce sujet par le retour du courrier, et me dire si vous avez quelque chose à mettre à l'ordre du jour de la séance.

J'aurais bien voulu vous voir avant cette époque afin de vous parler d'un rapport qu'il est urgent d'adresser cette année au Conseil général pour obtenir une augmentation de la subvention accordée à la Société. J'espère que nous recevrons cette année du Ministère de l'Inst. publique la subvention qu'il nous a accordée l'année dernière. Mais elle tarde à venir, et cependant j'ai besoin d'argent car j'en ai dépensé pas mal cette année pour le Musée, ou vous trouverez quelques changements à votre prochaine visite.

Je n'ai aucune nouvelle d'Audran depuis le 15 avril. Je suppose que le charme de ses fonctions municipales<sup>189</sup> ne l'empêchera pas d'assister à la séance du 29 de ce mois.

En attendant le plaisir de vous voir je vous prie de me croire Monsieur et cher président votre tout dévoué

R. F. Le Men

### Lettre 12

#### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.013

Quimper le 13 7bre 1878<sup>190</sup>

Mon cher Président,

Je veux bien convoquer la Société pour le samedi 28 de ce mois, car bien que depuis bientôt cinq semaines je sois très souffrant, j'espère pouvoir me remettre assez bien d'ici là pour assister à la réunion. Je n'ai pas grand chose à présenter ; ce sont des documents concernant la chouannerie et qui

---

<sup>187</sup> « La révolte du Papier timbré en Cornouaille », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 183-200. Les observations de La Villemarqué figurent à la page 201.

<sup>188</sup> Ce sera le cas.

<sup>189</sup> Audran a été élu maire de Quimperlé en 1878.

<sup>190</sup> La lettre n'est pas de l'écriture de Le Men.

varieront un peu les communications<sup>191</sup>.

Miln<sup>192</sup>, dans ses fouilles à Carnac, a parlé de quelques superstitions qui se rattachent aux haches en pierre ; je crois qu'il en a aussi été question dans Mélusine. En tout cas c'est un sujet qui ne peut manquer d'intérêt.

Le Conseil général ne nous a accordé cette année que les subventions habituelles ; Audran avait demandé trop de choses. J'avais insisté pour qu'il vint ici pour traiter cette affaire, et il m'avait promis de venir, seulement il n'a pas tenu sa promesse ; sans cela je suis persuadé que le Conseil général nous aurait remboursé la valeur de la table et du coffre que le préfet nous a vendus.

En attendant le plaisir de vous voir bientôt, je vous prie de me croire, mon cher Président, votre tout dévoué

R. F. Le Men.

### Lettre 13

#### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.014

Quimper le 13 octobre 1878

Mon cher président

Ma santé ne vaut guère mieux en ce moment que lorsque vous m'avez vu il y a 15 jours. Je veux bien convoquer la Société pour le samedi 26 de ce mois<sup>193</sup> ; mais ce sera par lettre d'avis car je ne pense pas que le Bulletin puisse être prêt pour cette époque. Vous avez du recevoir les épreuves de votre travail<sup>194</sup>. J'ai dit hier à l'imprimerie de vous envoyer celles du procès-verbal. J'avais fait plusieurs modifications au style de l'original, mais vous trouverez sans doute qu'il est encore susceptible de plus d'une amélioration.

Je crains bien que la personne que vous me désignez comme futur secrétaire ne réponde pas à vos espérances. J'ai remarqué que chez lui tout s'en va en paroles. De toutes les promesses qu'il m'a faites jusqu'ici aucune ne s'est réalisée. J'ai dû rédiger moi-même, le procès-verbal de l'avant dernière séance où il a fonctionné comme secrétaire<sup>195</sup>.

Cependant on peut essayer et vous agirez comme vous l'entendrez. Nous n'avons pas d'ailleurs le choix, et nous pouvons au besoin nous rabattre sur notre trésorier, qui n'est pas brillant, mais qui serait au moins exact et ponctuel<sup>196</sup>.

J'aborde une autre question intéressante. Celle des costumes bretons. J'en ai commandé six à Jacob<sup>197</sup>, avec des recommandations particulières. Avant de m'adresser à lui je me suis abouché avec les tailleurs bretons du pays, et j'ai acquis la certitude qu'en traitant avec eux je serais volé comme dans un bois. Pour deux costumes ils me demandent six cents francs soit 300 francs le costume. Jacob me fait les six au prix de mille francs en y comprenant le chapeau et la ceinture que ne fourniraient pas les tailleurs de campagne. Jacob m'affirme qu'il me fait ce travail sans grand bénéfice parce que la vitrine du Musée sera pour lui une réclame.

---

<sup>191</sup> Le Men étant absent, la communication sera lue par La Villemarqué, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 26-33.

<sup>192</sup> James Miln (1819-1881), archéologue écossais qui effectua d'importantes fouilles sur le site de Carnac.

<sup>193</sup> La réunion aura finalement lieu le 16 novembre.

<sup>194</sup> « Les haches de pierre », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 44-50.

<sup>195</sup> Pavot qui est secrétaire de la séance du 30 mars ?

<sup>196</sup> M. Creach-Cadic.

<sup>197</sup> Samuel Alexandre, qui prendra le nom de Jacob, est né à Neunkirchen, en Prusse, vers 1810, et est mort à Quimper en 1889. De son mariage avec Myrte-Léa Mayer est issu Lazare Alexandre, le père du poète Max Jacob.

La question des costumes est donc réglée mais ce n'est pas tout. Il faut des mannequins, il faut des perruques, il faut des supports. C'est une somme de 3 à 400 francs qu'il nous faut trouver cet hiver. Ne pourriez vous pas en recueillir une bonne partie à Quimperlé et dans ses environs en vous adressant à M. Lorois<sup>198</sup> et à d'autres personnes qui doivent s'intéresser au costume breton. Tant qu'à ouvrir une liste de souscription, il faut que les premières souscriptions fassent acte de générosité, et que leur exemple entraîne dans une certaine mesure d'autres plus tièdes. Je n'ai pas besoin de vous recommander autrement cette affaire, je sais que quand vous voulez être actif, vous avez des ailes.

Pour moi qui n'ai plus ni pattes ni ailes je suis en train de me procurer une petite voiture à mécanique qui me permette de remplacer dans une certaine mesure ces utiles appendices.

J'espère que vous nous porterez à la réunion du 26 de bonnes nouvelles de la souscription en question, et que Audran en qualité de maire de Quimperlé ne peut manquer de s'y intéresser.

Je vous remercie de l'offre que me fait M. X. d'un compte-rendu de la Monographie de la cathédrale de Quimper. Il est tout à fait incompétent pour un semblable travail. La Borderie ou Ramé<sup>199</sup> auraient pu le faire. Mais je n'ai demandé de comptes rendus à personne et on m'en a fait à mon insu dans des revues très sérieuses. Je viens de recevoir encore à ce sujet une lettre très élogieuse de dom Piolin de l'abbaye de Solesme<sup>200</sup> que je ne connaissais jusqu'ici que de réputation. J'ai toujours eu horreur de la tartine, et j'aime mieux que l'on me laisse tranquille que de me froter maladroitement l'échine. Peut-être aurai-je de vos nouvelles relativement à la souscription. En tout cas au revoir prochainement.

V. T. D. R. F. LeMen

#### Lettre 14

#### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.015

Quimperlé le 4 Novembre 1878

Mon cher président,

Audran que j'ai vu ici hier désire que nous ayons une réunion pour le 16 de ce mois<sup>201</sup>. Avant de rien faire je désire savoir si vous désirez que cela soit ainsi et dans le cas de l'affirmative si vous pourrez assister à la séance.

Veillez je vous prie, mon cher président, me répondre demain ou après demain au plus tard, et me dire si je dois porter à l'ordre du jour, la suite de votre travail sur les haches en pierre.

J'ai reçu de Gaidoz trois exemplaires d'un tirage à part qu'il a fait d'un article sur les inscriptions de l'Irlande<sup>202</sup> (d'après Miss Stokes<sup>203</sup>). L'un de ces exemplaires vous est destiné, les autres sont pour la Société et pour moi. Je vous remettrai votre exemplaire quand vous viendrez ici.

Votre tout dévoué  
R. F. Le Men

---

<sup>198</sup> Léon Lorois (1837-1909) a été élu conseiller général du Finistère en 1877.

<sup>199</sup> François Alfred René Ramé (1826-1886), cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972, p. 607-608.

<sup>200</sup> Léon-Paul Piolin (1817-1892). Entré à l'abbaye de Solesme en 1842, dom Piolin, archéologue et historien, contribua à la création en 1875 de la Société historique et archéologique du Maine dont il sera plus tard le président.

<sup>201</sup> Ce sera le cas.

<sup>202</sup> « Notice sur les inscriptions latines d'Irlande », Paris, Imprimerie nationale, 1878, et Bibliothèque de l'École des hautes études, 35, p. 121-135.

<sup>203</sup> *Christian Inscriptions in the Irish language*, 2 vol. 1878, édité par Marguerite Stokes. Elle est la sœur du celtisant Whitley Stokes (1830-1909).

## Lettre 15

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.005

Quimper le 29 novembre 1878

Mon cher président

Je vous adresse sous ce pli une demande que j'adresse au Ministre au nom du bureau de la Société pour lui demander une subvention pour notre galerie des costumes bretons. J'ai la certitude qu'elle cette demande sera fortement appuyée par quelques uns de nos députés. Nous n'en sortirons jamais sans le secours de l'Etat.

Ayez je vous prie l'obligeance de signer cette demande, comme président de la faire signer par Audran, s'il est à Quimperlé et de me la renvoyer si c'est possible par le retour du courrier. Si Audran n'est pas à Quimperlé on se passera de sa signature. Nous n'avons en effet pas un instant à perdre, puisque le député qui soutient l'affaire, doit quitter Paris avant le 15. Or il faut que je fasse apostiller la demande ici par le maire et par le préfet. Elle ne pourra donc guère être à Paris avant le 5 et c'est un peu tard. J'espère donc que vous me la renverrez sans le moindre retard.

Je regrette que l'on n'ait pas nommé un secrétaire à la dernière séance. M. P.<sup>204</sup> quoiqu'il ne m'inspire pas grande confiance valait encore mieux que les autres que l'on a présentés.

J'ai reçu avis du Ministère que tout mon dernier Coetanlem serait publié non dans la Revue des Sociétés Savantes, mais dans un volume de Mélanges de Documents inédits de l'Histoire de France<sup>205</sup>. C'est beaucoup d'honneur qu'on lui fait, mais je crois qu'il le mérite.

Peut-être pourrons-nous avoir une réunion pour le 28 décembre<sup>206</sup>. Vous avez du recevoir l'épreuve de votre travail.

Pourriez-vous me dire chez qui se trouve en Angleterre l'original du Cartulaire de Ste Croix de Quimperlé.

Votre tout dévoué  
R. F. Le Men

## Lettre 16

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.016

Quimper le 25 Décembre 1878

Mon cher président

Suivant nos conventions, je convoque la Société pour samedi 28 de ce mois à deux heures. Je mets à l'ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire adjoint

Le nom des haches de pierre

Un enterrement dans la cathédrale

---

<sup>204</sup> Pavot.

<sup>205</sup> Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 119. La question a été évoquée à la séance du Comité des travaux historiques du 4 novembre 1878, avec pour rapporteur Anatole de Barthélémy. L'étude sera publiée, après la mort de Le Men, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VIII, 1880-1881, p. 143-174.

<sup>206</sup> Ce sera le cas.

## Comm<sup>on</sup> sur le costume breton

Quoique ce soit le jour des Innocents j'espère que la Société se montrera sage dans le choix de son secrétaire. Il est impossible de compter sur M. P.<sup>207</sup>. On ne peut en obtenir que des promesses. Il n'a pas encore depuis la dernière séance rédigé la note qu'il devait remettre à M. Creachcadic. D'où il résulte que le procès-verbal n'est pas fait.

Je pense, et plusieurs de ces messieurs sont de mon avis, que le mieux serait de nommer l'employé du télégraphe qui connaît la sténographie et qui a été présenté par M. de Brémoy<sup>208</sup>. De cette manière on aura à peu près tout ce qui se dira aux séances. Il suffira d'élaguer.

Je ne sais si M. P. assistera à la prochaine séance. Sa mère a fait une chute il y a deux ou trois jours et s'est cassé le bras.

Quant à moi, je suis assez bien quoique je ne sorte guère. J'ai été aujourd'hui au Musée ; et à moins de complications imprévues j'assisterai à la séance.

J'ai vu notre député retour de Paris<sup>209</sup>. L'affaire de la subvention marche bien. On a promis de nous accorder tout ce que le budget permettrait de donner. Malgré cela il importe de ne pas négliger notre souscription, et il serait bien à désirer que vous puissiez réunir quelques adhésions d'ici samedi. Ce serait un encouragement pour les autres. Je n'ai aucune nouvelle d'Audran. Je dois croire qu'il est un peu piqué contre moi, mais j'ignore pour quel motif.

À l'occasion pourriez vous vous informer combien coûterait de réacrouter un de ces lits clos formés presque entièrement de petits fuseaux de diverses couleurs comme j'en ai vu dans la commune d'Arzano, notamment chez un nommé Cadet, ancien maire qui a été assassiné<sup>210</sup>.

Il doit y avoir aussi dans une maison de la place St Michel<sup>211</sup>, dont la porte est assez curieuse par les inscriptions (graffiti) de soldats du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux sortes de fauteuils formés de troncs d'arbres bruts et qui étaient placés dans la cheminée. Je les ai vus il y a environ 15 ans. Depuis j'ai prié Audran de les acheter pour le Musée. Mais il n'a rien fait et n'entend rien à ces sortes d'affaires. Je voudrais bien cependant avoir ces deux sièges pour la cheminée de campagne que je compte faire au Musée. Peut-être pourrez vous voir s'ils existent encore et si on veut les céder<sup>212</sup>.

Encore un renseignement. Je me souviens qu'à la noce d'une nièce de l'abbé Henry à Mellac, qui a eu lieu il y a dix ans<sup>213</sup>, il y avait de curieux costumes de femmes des environs de Lanvégen, avec des boutons dans le dos<sup>214</sup>. Peut-on savoir exactement de quelle commune est ce costume et combien il coûterait ?

J'ai des nouvelles de Gaidoz dont la santé est toujours mauvaise. Je suis bien aise que vous lui ayez écrit, et j'ai la certitude que votre lettre lui a fait plaisir.

Donc à samedi. Votre dévoué  
R. F. Le Men

---

<sup>207</sup> Pavot.

<sup>208</sup> Il s'agit de M. Tanguy. M. de Brémoy est directeur du télégraphe à Quimper.

<sup>209</sup> Il s'agit du Quimpérois Louis Hémon (1844-1914), élu en 1876.

<sup>210</sup> Le 23 mars 1858, M. Cadet, maire d'Arzano, avait été découvert mort dans un champ près de son domicile, mais ce n'est qu'en 1860, après les révélations d'un témoin, que l'on apprit qu'il avait été assassiné.

<sup>211</sup> Place de Quimperlé.

<sup>212</sup> Si des fauteuils-troncs figurent bien dans les collections du musée, ils y sont entrés bien plus tard et ne sont très probablement pas ceux dont il est question ici. Quant au lit clos, rien qui corresponde à cette description.

<sup>213</sup> Il s'agit sans doute du mariage de Marie-Perrine Le Boédec, fille de Mathurin Le Boédec, alors maire de Mellac, et petite-nièce de l'abbé Henry, avec Yves-Marie Le Tallec. La Villemarqué assistait également à ce mariage qui eut lieu le 15 juillet 1867.

<sup>214</sup> À ce mariage assistent effectivement des habitants de Lanvégen, dont Nicolas Barthélémy Le Guern, le maire de la commune.

## Lettre 17

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.017

Quimper le 29 Décembre 1878

Mon cher président

J'ai rêvé toute la nuit du lit dont vous m'avez parlé hier. S'il est dans les conditions que je suppose, c'est-à-dire s'il représente bien ce type d'ornementation formée de rosaces et de très petits fuseaux de couleurs variées, particulier aux environs de Quimperlé, je suis d'avis que vous l'achetiez, sans plus tarder, au prix de 40 francs et même quelque chose de plus si on l'exige. Rien ne sera plus facile que de le démonter et de me l'expédier par le chemin de fer (petite vitesse). S'il était accompagné de son banc dans le même style, la chose n'en vaudrait que mieux.

Je pense que vous voudrez bien ne pas négliger les deux troncs d'arbres fauteuils dont je vous ai parlé et j'espère qu'ils n'ont pas servi à alimenter le feu dont ils ont été si longtemps les accessoires.

A propos du don de M. de Kerret<sup>215</sup> je ne sais pas si notre Société dans son état actuel a le droit d'accepter des donations. Je pense qu'il serait nécessaire qu'elle fut reconnue d'utilité publique. Mais le mieux est pour le moment de laisser aller les choses, nous traiterons cette affaire à la prochaine réunion.

Je cherche aussi pour le Musée un couteau en forme de faucille (Coutel cam) comme j'en ai vu à Clohars et comme il en existe à Trégourez. J'en ai parlé à Audran depuis longtemps, mais il est inutile de lui rien demander.

Peut-être M. Lorois consentirait-il à souscrire pour les costumes, et même à faire partie de la Société.

Je crois vous avoir dit que M. de Raismes<sup>216</sup> m'a autorisé il y a déjà longtemps à l'inscrire pour 30 francs. J'espère qu'Audran et l'abbé du Marchallach<sup>217</sup> souscriront chacun pour 50 francs.

Votre dévoué  
R. F. Le Men

## Lettre 18

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV. 04.019

Quimper le 9 Juin 1879<sup>218</sup>

Monsieur et cher Président

J'ai reçu vos deux lettres qui me prouvent que votre séjour à Paris n'a pas été défavorable à votre bonne humeur. Je convoque la Société pour le samedi 14 de ce mois ; vous recevrez le bulletin demain ou après-demain. S'il est un peu en retard c'est la faute de l'Institut qui ne s'est pas souvenu que le fameux Moira de la carte de Kercadio, n'est autre que le non moins fameux lord

---

<sup>215</sup> Abandon gratuit de l'allée couverte de Brennilis par René de Kerret, de Brasparts. Cf. séance du 28 décembre 1878, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VI, 1878-1879, p. 118.

<sup>216</sup> Originaire de la Somme, Arnold de Raismes est sénateur depuis janvier 1876 et conseiller général du canton d'Arzano.

<sup>217</sup> Auguste Félix du Marc'hallac'h (1808-1891). Ami de longue date de La Villemarqué avec qui il se rendit au pays de Galles en 1838, vicaire général de l'évêché de Quimper.

<sup>218</sup> La lettre n'est pas de l'écriture de Le Men.

Moira, marquis d'Hastings, qui prépara et dirigea l'expédition de Quiberon en 1795. D'où obligation, pour le pauvre secrétaire, de retaper la chose au moyen d'un carton.

J'ai à l'ordre du jour le rapport d'un faux chouan. Je sais qu'on a contesté l'existence de ces espions et peut-être pourrez-vous m'envoyer, avant la réunion, une note sur ce qui a été dit à ce sujet<sup>219</sup>.

J'ai reçu votre livre, mais comme je n'aime pas les practical jokes accommodés à la sauce des Sept psaumes de la pénitence, je ne vous en ai rien dit.

L'accueil qu'il a reçu ne me surprend pas, il était de toute justice.

Vous ne me parlez pas de la fameuse chaire de langue celtique que l'on est en train de créer pour d'Arbois, ce qui est un véritable crève-cœur pour Gaidoz<sup>220</sup>.

Rapportez moi, s'il vous plaît, mon dictionnaire cornique et tachez surtout de nous rapporter quelques nouveaux membres, nous en avons bien besoin.

Votre dévoué  
R. F. Le Men

## Lettre 19

### Lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.04.020

Quimper le 26 juin 1879<sup>221</sup>

Mon cher Président,

Vous trouverez ci-inclus votre reçu du Dictionnaire Cornique.

Depuis notre dernière réunion, la vie n'a été pour moi qu'une succession de jours de souffrances. Je regrette que vous ne puissiez pas venir à nos réunions par le premier train, nous pourrions causer de bien des choses dont il est difficile de s'entretenir par lettres.

Je doute qu'Audran réussisse à faire un procès-verbal présentable de la dernière séance. Il est donc à désirer dans l'intérêt de la Société que vous fassiez appel à vos souvenirs et que vous rédigiez ce procès-verbal. MM. Pavot et Faty pourront ainsi que moi-même le compléter.

Notre secrétaire avait été convoqué régulièrement, mais par la faute du gardien il n'a pas reçu à temps sa convocation.

J'ai reçu hier de la préfecture la lettre ci-jointe à laquelle je vous serais obligé de répondre le plus tôt possible. C'est toujours moi jusqu'ici qui ai eu la corvée de ces sortes de rapports, il est temps qu'un autre s'en charge à son tour et vous pouvez voir que c'est à vous que la lettre est adressée. Au reste vous ne devez pas avoir contre ce Préfet, les objections que vous pouviez avoir contre son prédécesseur.

Pour justifier de l'emploi de la dernière subvention de 500 francs, vous pouvez citer les dépenses suivantes faites par la Société pendant l'année 1878-1879.

1° - Pour six costumes bretons 1 000 Frs  
2° - Pour une table  
et un coffre Renaissance 350 Frs  
3° - Pour quatre coffres bahuts 300 Frs  
Total 1650 Frs

La question de la chaire de philologie celtique a été, paraît-il, ajournée à l'année prochaine, ce

<sup>219</sup> « Rapport d'un faux-chouan au général Jaulin, commandant à Carhaix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1879-1880, p. 13-26.

<sup>220</sup> La chaire ne sera créée qu'en 1882, mais effectivement attribuée à d'Arbois de Jubainville.

<sup>221</sup> La lettre n'est pas de l'écriture de Le Men.

qui donne à Gaidoz quelque espoir. Il m'annonce qu'il a fondé récemment une société de celtistes qui aura chaque année un banquet à Paris, dans le genre de la Pomme et de la Cigale<sup>222</sup>. Le premier banquet a eu lieu il y a quelques jours sous la présidence de M. Renan, mais il ne paraît pas avoir fait grand bruit.

Je pensais que Mélusine<sup>223</sup> l'aurait rendu moins prompt à céder aux entraînements d'amis intéressés. Je vois qu'il n'en est rien ; mais je n'augure pas grand chose de cette nouvelle société à laquelle je désire demeurer étranger.

Notre galerie de costumes marche très-bien malgré le mauvais état de ma santé. Je trouve chaque jour de très belles choses et des choses très curieuses. Je viens de dénicher dans le haut-Léon, le costume d'un bonhomme de quatre-vingt-treize ans, costume qu'il portait à ses noces qui ont eu lieu il y a soixante et onze ans. J'écris un peu partout dans le département. Vous devriez bien m'aider un peu dans votre région, surtout du côté de Lanvénegen où l'on m'a dit qu'il existe un joli costume de femme. MM. Lorois et de Bremond pourraient bien nous faire don d'un costume chacun<sup>224</sup>. Ce serait de leur part faire œuvre de patriotisme.

Envoyez, je vous prie, le plus tôt possible votre petit rapport au préfet<sup>225</sup>, je suis trop souffrant et trop occupé pour m'en charger. Quant au procès-verbal entendez-vous avec Audran, si vous voulez que nous ayons une réunion avant les Calendes grecques.

Votre tout dévoué.

R. F. Le Men

P.S. La cheminée du Musée est terminée ; tachez donc de m'avoir un de ces troncs d'arbres de la maison de la place St Michel. Est-on endormi dans ce pays de Quimperlé !

## Lettre 20

### Extrait de lettre de René-François Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué Archives La Villemarqué, LV.16.018<sup>226</sup>

J'ai oublié de vous dire que Gaidoz m'a écrit que si vous publiez des tirages à part du Tremenvan<sup>227</sup> et du Buhez mab den, il serait très heureux d'en avoir un exemplaire bien qu'il possède déjà les nos de la revue ou ces ouvrages ont paru.

## Lettre 21

### Archives La Villemarqué, LV.04.021 Lettre de Marie Le Men à Théodore Hersart de La Villemarqué

[Quimper, 22 septembre 1880]

Monsieur,

Depuis plus de quinze jours j'ai de violentes névralgies qui ne m'ont pas permis de répondre plus tôt à votre bonne lettre si pleine de sympathie.

---

<sup>222</sup> Il s'agit du *Dîner celtique*.

<sup>223</sup> Créée par Henri Gaidoz et Eugène Rolland, la revue *Mélusine* paraît en fascicules à partir de 1877, réunis en volume en 1878. Mais elle cesse alors de paraître jusqu'en 1884.

<sup>224</sup> Ce qui suit est inscrit verticalement dans la marge des feuillets 4, 3 et 2.

<sup>225</sup> Un rapport sera effectivement adressé le 30 juin, dont on trouve la teneur dans le compte rendu de la séance du 26 juillet, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VII, 1879-1880, p. 31-34.

<sup>226</sup> Suite de la lettre précédente ?

<sup>227</sup> « *Tremenvan Ytron Guerches Maria/Le Trépas de Madame la Vierge Marie* » et « *Buhez Mab Den/La Vie de l'Homme* », sont parus dans *Poèmes bretons du Moyen Âge*, Paris, Didier, 1879 respectivement, p.2-73 et 88-119.



Je suis contrariée qu'on ne vous ait point prévenu à temps, suivant ma recommandation. Nous sommes très-sensibles au regret que vous voulez bien nous en exprimer, comme aux sentiments que vous éprouviez pour mon père, car, pardonnez-moi, Monsieur, si j'ose devenir indiscrete, mon père craignait quelquefois que vous ne lui ayez pas tout-à-fait pardonné des discussions aujourd'hui dans l'oubli, mais dans lesquelles il regrettait sincèrement d'être entré, surtout d'une manière si violente.

J'aurais été heureuse si vous aviez pu connaître ses sentiments à votre égard ; il éprouvait une véritable joie lorsque vous veniez à lui avec gaîté.

Je crois qu'il est regrettable que bien des travaux dont il s'occupait soient inachevés. Il préparait la publication du Cartulaire de Landévennec, d'un Dictionnaire topographique du Finistère, du Répertoire archéologique du même département et celle des Fouillés de Léon, Cornouaille et Tréguier que devait accompagner une étude de géographie dans laquelle aurait été traitée la question des divisions civiles et ecclésiastiques de la Bretagne sur lesquelles avec du travail et de la réflexion il s'était fait une opinion justifiée par des preuves et dont il éprouvait une grande satisfaction.

Doué d'une volonté ferme pour le travail et de beaucoup de justesse dans le jugement mon père étudia toute sa vie et savait beaucoup. C'était un savant modeste dont on ne pouvait bien apprécier les qualités généreuses que dans l'intimité. Le travail était pour lui une source de consolations et de joies.

Il a eu le bonheur, Monsieur, comme vous l'avez appris, de recevoir tous les secours de la religion et d'accepter avec résignation la volonté de Dieu. C'est une grande consolation dans notre douleur<sup>228</sup>.

Mon père est né à Quimper le 26 août 1824. Étant enfant il souffrait constamment des yeux et il était déjà grand lorsqu'il commença ses études. Il passa quelque temps chez les Frères et une année au collège de Pont-Croix où il apprit le breton, puis il suivit les cours du collège de Quimper où il fut toujours le meilleur élève de sa classe. De troisième en raison de sa grande supériorité sur ses camarades on lui permit de passer en rhétorique où il obtint douze premiers prix. Il fit à Rennes sa philosophie et passa ses examens.

Après être entré dans l'enregistrement pour obéir au désir de ses parents, il quitta au bout de six mois cette administration qui ne convenait pas à ses goûts. Il entra alors comme élève à l'école de médecine de Brest, mais sa vue étant très-fatiguée il ne put y rester qu'un an et en sortit avec d'excellents certificats. Il voulait se livrer à l'étude des langues, ses parents n'y consentirent jamais ; depuis, il exprimait souvent le regret de n'avoir pu entrer à l'école des langues orientales.

Après avoir quitté l'école de médecine il se mit à herboriser et forma un herbier. C'est dans les excursions qu'il faisait pour connaître la flore de son pays, que les monuments qu'il rencontrait à chaque pas attirèrent son attention, il se mit à les étudier, et continua cette étude pendant bien longtemps. Dans ses voyages il notait ses observation[s] sur l'archéologie, les usages et le breton du Finistère.

Il avait obtenu la classe d'anglais au collège de Quimper, il fut en même temps nommé bibliothécaire de la ville, puis archiviste. Les archives convenant à ses goûts, il abandonna immédiatement ses deux autres emplois pour se consacrer tout entier à ses nouvelles fonctions et passa en 1853 un examen à Paris parce qu'il ne sortait pas de l'école des Chartes.

Plus tard il fut chargé de fonder le Musée d'archéologie. Sans rétribution, uniquement dans le but de voir naître dans le Finistère le goût des études archéologiques, il accepta cette charge qui lui valut bien des ennuis et beaucoup de fatigues, et qui attardait les travaux dont il s'occupait.

Bien souvent il se désolait de voir que le résultat auquel il songeait était loin d'être atteint.

Il me semble que comme archiviste il sut remplir très-utilement ses fonctions en faisant servir avec intelligence au progrès de la connaissance de notre histoire locale les titres confiés à sa garde.

Veillez me pardonner, Monsieur, d'avoir tardé dans ma réponse, j'aurais aimé à vous parler

---

<sup>228</sup> La Villemarqué fait mention de ce passage dans la séance du 9 octobre 1880, *ibid.*, t. VIII, 1880-1881, p. 15.

d'une affaire concernant le Musée, mais je crains déjà d'avoir été trop longue.

Je vous prie, Monsieur de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

Marie le Men

Quimper le 22 septembre 1880

## **Lettres d'Armand et de Paul du Chatellier à Théodore Hersart de La Villemarqué**

*En 1876 un sérieux différend à propos des fouilles engagées sur le site de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon, oppose Armand du Chatellier et son fils Paul à la Société archéologique du Finistère dont le président est alors Théodore Hersart de La Villemarqué et le secrétaire René-François Le Men. Cela aboutit à l'exclusion des du Chatellier de la Société archéologique. Deux lettres d'Armand du Chatellier et une de son fils Paul à La Villemarqué, concernent cette affaire. Elles se trouvent dans le fonds d'archives La Villemarqué conservées aux Archives départementales à Quimper (fonds 263J) et sont visualisables sur la collection "Fonds La Villemarqué" de la Bibliothèque Numérique du Centre de Recherche Bretonne et Celtique : [bibnumcrbc.huma-num.fr](http://bibnumcrbc.huma-num.fr).*

### **Lettre 1**

#### **Archives La Villemarqué, pièce 30.051**

#### **Lettre d'Armand du Chatellier à Théodore Hersart de La Villemarqué**

Kernuz près Pont l'Abbé 16 août 1876

Monsieur le Président,

Je reçois à l'instant, datée du 14 de [ce]<sup>229</sup> mois, une convocation pour la [séance] de la Société archéologique de Quimper.

Avant de répondre à cet app[el] permettez-moi de vous adresser quelques observations sur des faits que moi et mo[n] fils nous sommes encore à nous expliquer.

Il y a plusieurs mois que des cultiva[teurs] de la ferme de Tronoen en S<sup>t</sup> Jean Trolimo[n] vinrent nous prier de nous rendre sur les lie[ux] pour examiner avec eux quelques substr[ats] que le soc de leur charrue avait rencontré[s].

à première vue nous jugeâmes qu'il pouvait y avoir des fouilles à faire dans l'intérêt de l'archéologie.

après quelques pourparlers il y eut un traité écrit passé entre le fermier et mon fils à la date du 10 avril dernier. D'après ce traité et, suivant finances mon fils fut autor[isé] à faire exclusivement les fouilles désirées à la condition que ses travailleurs défricheraient le sol et en extrairaient toutes les pierres pour être remises au fermier. Ce travail fort avancé a déjà fait l'objet d'un rapport au Ministre de l'instruction publique et était au moment d'être terminé quand plusieurs mem[bres] de la société que vous présidez se sont rendu[s] à deux reprises sur les lieux en juillet dern[ier] accompagnés du Brigadier de la Gendarmerie de Pont-l'abbé !

La présence répétée de la force armée en pareille circonstance nous a paru fort étrange et les propos qui ont été tenus en cette circonstance aux fermiers, que la prés[ence] du tricor[n] ne pouvait manquer d'effrayer nous ont paru encore plus étranges, s'il [est] possible. Je me crois autorisé à vous prier instamment de lire ma lettre à la prochaine séance de la société et de demander à M.M. Le Men, de Blois et de Montifaut qu'on nous a dit être présents à cette expédition, [si] les propos qui suivent sont exacts ou non.

Suivant le dire des tenanciers de Tronoen ces Messieurs, après examen des fouilles opérées leur auraient recommandé de nous écarter en nous interdisant toutes recherches ultérieures, nous menaçant de poursuite et de restitut[ion] des objets trouvés comme indûment acquis par mon fils quoique n'ayant pu être extraits q[u'à] grands frais et en vertu d'un traité formel.

de Tronoen les poursuites et les perquisit[ions] de ces Messieurs, toujours assistés du Brigadier [de] la Gendarmerie, qui ne les aurait même pas quittés à table, si nos informations

---

<sup>229</sup> Le document comporte de nombreux manques à droite et à gauche que nous avons essayé de rétablir, d'après le sens, entre crochets.

sont exactes, seraient continuées dans les communes de Plome[ur] et de Treffiagat.

Vous en conviendrez, monsieur le Prési[dent] voilà des procédés scientifiques que ni vous ni [moi] nous n'avions connus jusqu'à présent.

J'en appelle à votre délicate apprécie[ation] des faits ordinaires de la ~~chase~~ science pour vou[s] demander deux choses : - qu'il soit imposé par la société un blâme en règle contre cette manière[re] d'agir de ces Messieurs envers un de leurs confrères [et] qu'à l'avenir ils veuillent bien, dans l'intérêt de [la] science comme des collections départementales q[ui] vous sont confiées, s'abstenir de procédés pareils en se rappelant que mon père et moi nous sommes depuis longtemps inscrits au nombre des donateurs du Musée archéologique de Quimper et que nous en voulons beaucoup à ces Messieur[s] de nous avoir ainsi détournés de l'intention où nous étions de nous départir d'une partie [du] fruit de nos découvertes.

Il y a cependant peu d'années qu'un[e] expérience malheureuse et du même genre fut faite à l'occasion de poursuites intempestives dirigées contre le professeur Monsieur Grenot<sup>230</sup>, un des mem[bres] de la Société. En voulant contester à ce Monsieur la légitime possession d'une belle collection qu'il avait formée de ses deniers, l'indiscrétion commise à son égard fut au moment de faire liv[rer] à l'étranger les objets rares qu'il avait recueil[lis] sur le sol de notre département. Si nous en avons eu le bonheur de retenir ces objets en France nous ne le devons qu'au patriotisme de M<sup>r</sup> Grenot et au sacrifice d'argent qu'[un] amateur zélé s'est imposé.

Veuillez recevoir,

Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués de parfaite confraternité littéraire

du Chatellier  
Correspondant de l'Institut

P.S. Je compte que vous voudrez bien faire insérer cette lettre au procès-verbal de la séance.

à Monsieur le Président  
De la Société archéologique de Quimper<sup>231</sup>

**Lettre 2**  
**Archives La Villemarqué, LV30.055**  
**Lettre d'Armand du Chatellier à Théodore Hersart de La Villemarqué**

Kernuz près [Pont] l'abbé  
14 8<sup>bre</sup> 1876

Monsieur le Président

Je viens de recevoir le procès verbal imprimé de la séance de la Société archéologique de Quimper où il a été question de la lettre que je vous ai écrite à l'occasion des découvertes de Tronoen.

Je vois d'abord à regret par ce compte-rendu que cette lettre ayant été ni lue ni connue, il s'est trouvé dans la société des personnes qui aient demandé à exprimer un blâme à mon égard et à le formuler par un vote. Je ne veux pas qualifier ce procédé ; mais il est au moins étrange sans que j'en dise autre chose.

---

<sup>230</sup> Claude Alexis Grenot (Pontarlier 1827- Ile d'Yeu 1903)..

<sup>231</sup> Adresse au bas de la première page.

D'une autre part, toutefois vous avez très sagement dit qu'avant de rien décider il fallait attendre une réponse du propriétaire.

Vous aviez doublement raison puisque vous lui écriviez pour lui demander l'autorisation que nous lui demandions de notre côté pour [faire] les fouilles nécessaires dans l'intérêt de l'art [et] de l'histoire.

aussi j'espère bien aujourd'hui que cette réponse vous est connue [à vous] comme à moi, que vous voudrez bien faire passer sous les yeux de vos honorables confrères la clause ci-dessous résultant d'un traité en règle rédigé par notaire entre mon fils et Mad<sup>me</sup> de Martigny, propriétaire de Tronoen.

« Il a été convenu entre les parties que les objets trouvés resteraient la propriété de M<sup>r</sup> du Chatellier et seraient estimés aux frais de M<sup>r</sup> du Chatellier par deux experts, choisis, l'un par ce dernier, l'autre par la dite dame de Martigny. M<sup>r</sup> du Chatellier devra payer après cette expertise la moitié de cette estimation à Md<sup>me</sup> de Martigny. »

Cela dit, il serait bien étrange que vos collègues de la Société archéologique persistassent à venir troubler ou arrêter des fouilles, qui, avant de profiter à la science léseraient les intérêts de Md<sup>me</sup> de Martigny qui a si hautement témoigné de son respect pour les choses historiques.

Mon fils apprenant cependant qu'un individu, qui a eu des relations répétées avec M<sup>r</sup> Le Men et le Maréchal des logis de la gendarmerie de Pont l'abbé, [s]'était rendu plusieurs fois à Quimper [po]ur y vendre des objets recueillis dans [de]s fouilles indûment faites l'a [f]ait appeler devant le juge de paix [e]t il a été constaté pas ses aveux légalement inscrits que le fruit de ses soustractions avait été déposé au musée moyennant rétribution.

C'est évidemment là un larcin fait au détriment des intérêts de M<sup>dm</sup>e de Martigny. Mon fils par suite de son traité devrait naturellement tenter de le réprimer : nous espérons qu'il ne se renouvellera pas.

Vous penserez comme moi, ~~je l'espère~~ j'en suis sûr, qu'il importe que ces détails soient bien connus de la Société, mais surtout de M<sup>r</sup> Lemen qui, dans le J<sup>al</sup> le finistère du 26 août mettrait à l'ordre du jour : la découverte d'un poste gallo-romain à Tronoen par M<sup>r</sup> R. F. Le Men.

- Tout le monde sait que dès le mois de février cette découverte était constatée par mon fils - mais je vois par les deux derniers procès verbaux de la Société archéologique que la santé de M<sup>r</sup> Lemen est souvent chancelante, c'est ce qui explique sans doute, la méprise à laquelle il s'est laissé aller ; je la lui pardonnerais très volontiers, si, comme je vous l'ai déjà dit, ses pro[cédés] ne nous ava[ient] pas enlevé à mon fils et à moi, [le] plaisir d'aller soumettre à vous [et] à vos collègues les objets que [nous] trouvons tous les jours et sur lesquels votre avis et celui de la Société entière nous auraient été si précieux.

Mais au fond, soyez sûr que rien ne sera perdu pour la science elle même, le Ministre de l'instruction publique ayant bien voulu demander à mon fils un rapport et des dessins sur ses découvertes, chacun pourra donc plus tard juger de ce qui aura été fait et en parler très librement.

Veillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de mes sentiments les plus distingués  
du Chatellier

à Mr de La Villemarqué,  
Président de la Société archéologique de Quimper<sup>232</sup>

---

<sup>232</sup> Adresse en bas de la première page.

### Lettre 3

#### Archives La Villemarqué, LV30.045 Lettre de Paul du Chatellier<sup>233</sup> à Théodore Hersart de La Villemarqué

Château de Kernuz Pont l'Abbé

22 7bre 1876

Monsieur,

Mieux que personne vous savez que j'ai l'autorisation de faire des fouilles au camp gallo-romain que j'ai découvert à Tronoën. Permettez-moi donc, m'adressant au Président de la Société archéologique du Finistère de vous dire que j'ai tout lieu de m'étonner de la persistance déloyale avec laquelle certains membres de cette société, que nous avons précédemment nommés, continuent à enlever de ce lieu des objets qui appartiennent à moi seul. Le procédé vous en conviendrez, Monsieur, est étrange et malhonnête.

Des objets provenant de fouilles illégalement faites à Tronoën ont été à diverses reprises vendus à la Société, de l'aveu même de Corentin Garin qui les a livrés, ainsi que cela a été consigné hier au procès-verbal de la justice de paix de Pont-l'Abbé. Ces messieurs venus encore dimanche 17 sur les lieux en ont emporté différents objets et ont de plus engagé Garin à continuer des fouilles, lui donnant rendez vous à Pont l'Abbé mardi 26 pour la remise de ce qu'il aurait trouvé.

Par cette façon d'agir déloyale ils mettent cet homme sous le coup d'une poursuite pour escroquerie et se mettent eux mêmes dans le cas de recel.

Je me verrai donc obligé, à mon regret, si pareils faits continuent à se renouveler de recourir à la voie légale des tribunaux pour y mettre fin et obtenir la restitution d'objets illégalement enlevés.

Je suis certain, Monsieur, que ces agissements au nom de la Société que vous présidez répugneront à votre loyauté et je suis sûr qu'il me suffira de vous les signaler pour que vous les désapprouviez et les fassiez cesser.

à un autre point de vue du reste c'est là une guerre déloyale et sans précédent dont je ne puis comprendre le but et qui ne peut être que nuisible aux intérêts de la science.

Croyez, Monsieur, aux sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

P. du Chatellier

Mon père vous offre son empressé souvenir.

---

<sup>233</sup> Sur Paul du Chatellier, voir *Paul du Chatellier Collectionneur finistérien (1833-1911)*, [Yves Coativy dir.], Brest, CRBC-AFUTL-UBO, 2006.